Administration et Rédaction:
1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert Sask. Téléphone 2964

Abonnement:
Un an, Canada.......$2.00
Un an, Etranger......$2.50

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" pénètre dans plus de 5,000 familles et atteint au delà de 20,000 lecteurs

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

10ème Année PRINCE-ALBERT, SASK., MERCREDI, 21 AVRIL 1920. No. 7

Le français à l'Université

LE DR PATRICK VEUT LE RENDRE OBLIGATOIRE

C'est trop rarement que, dans notre province surtout, nous avons l'occasion de louer, chez nos compatriotes anglo-canadiens, une réelle justesse de vues sur la question des langues pour ne pas souligner avec plaisir le geste du Dr Patrick.

Chacun sait que le Dr Patrick, de Yorkton, est un partisan convaincu du relèvement de l'étude du français à l'Université de la Saskatchewan. Non content de réclamer un enseignement plus efficace de notre langue, il demande qu'il soit obligatoire dans tous les cours où il n'est actuellement que facultatif, de façon à mettre le français officiellement sur le même pied que l'anglais. Membre du sénat de notre Université, le Dr Patrick lutte vaillamment, depuis un an ou deux, pour faire partager son opinion à ses collègues et les amener à modifier les programmes en conséquence. Un premier échec ne l'a pas rebuté et il se dispose à tenter un nouvel effort le mois prochain. Voilà une persévérance qui indique la ferme détermination d'arriver à son but et qui ne peut manquer de l'atteindre.

A en juger par la publicité qu'il donne à son projet, le Dr Patrick estime vraisemblablement qu'il sera soutenu par une notable partie de la population et que ses chances de succès sont plus grandes aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été. L'exposé des motifs qui le poussent à agir est intéressant. Anglo-protestant, il ne se laisse guider par aucune sympathie extraordinaire pour les catholiques et les Canadiens français: il recherche uniquement les meilleurs intérêts de ses compatriotes canadiens-anglais et l'accomplissement de la mission qui incombe à l'Université. Celle-ci doit former ses étudiants en vue du "service national" et l'une des formes les plus claires du service national est de développer chez les Canadiens le sens de la solidarité nationale, d'après lui.

Mais la solidarité nationale, lorsqu'il s'agit des deux grandes races du Canada, ne peut reposer sur la fusion ou l'assimilation, que le Dr Patrick qualifie de chimère. Les Canadiens français ne sont pas des immigrants et leur langue, pas plus que l'anglais, n'est une langue étrangère au pays.

"La solidarité nationale canadienne doit être basée sur une reconnaissance franche et sans réserve du fait incontestable que le Canada est et sera toujours un pays à deux cultures et à deux langues."

Or c'est ici qu'éclate l'infériorité des Canadiens anglais, dont les chefs sont incapables de communiquer avec leur compatriotes d'origine française dans leur propre langue. La solidarité nationale existera au pays seulement le jour où les chefs de la pensée canadienne-anglaise, incarnant en eux-mêmes le principe du bilinguisme, seront en mesure de parler les deux langues, tout comme leurs collègues canadiens-français. Autrement dit, l'enseignement de l'Université, pour être national, doit être bilingue. Ce n'est pas ainsi que raisonnent les partisans de la fameuse école dite nationale. Pour eux, au contraire, le caractère national entraîne l'unilinguisme. *One flag, one language, one school!* Voilà où peut conduire la méconnaissance de l'histoire jointe à un obstiné parti pris.

Les suggestions du Dr Patrick, comme il le fait remarquer lui-même, visent uniquement les programmes universitaires. L'école primaire est ici hors de cause. Le débat se trouve ainsi transporté sur un terrain entièrement nouveau. Les plus farouches adversaires du français à l'école ont toujours protesté de leur sympathie à l'égard de notre langue, affirmant qu'ils n'avaient aucune objection à ce qu'elle figure largement au programme de l'enseignement supérieur. La motion du Dr Patrick devrait donc rallier leurs suffrages.

Restent ceux qui se refusent à admettre toute reconnaissance officielle du français en dehors de la province de Québec... La réforme proposée ne vise à rien moins, en effet, qu'à consacrer ce principe. Va-t-on entrevoir le spectre redoutable de la "French domination"? Le Dr Patrick prévient l'objection: *"Si jamais la domination politique des Canadiens français arrive dans ce pays, dit-il, elle sera basée sur la force intellectuelle et non sur la force du nombre: car l'homme qui possède deux véhicules pour transmettre ses pensées — toutes choses égales d'ailleurs — a un avantage intellectuel, et par conséquent un avantage politique, sur celui dont les pensées n'ont qu'un véhicule à leur disposition."*

Quel accueil le sénat de l'Université — puisque, après tout, la décision dépend de lui seul — réserve-t-il à la proposition qui va lui être soumise? Il est difficile de le prévoir. Certains indices nous inclinent pourtant à l'optimisme. Il semble bien que l'on est d'ores et déjà décidé à faire plus et mieux que par le passé, à l'Université de Saskatoon, sur le chapitre du français. Récemment, en effet, les autorités, ayant à choisir un nouveau titulaire pour la chaire de français, ne s'adressaient-elles pas à cette fin à l'Université Laval? Voilà une preuve de bonne volonté que nous ne saurions méconnaître.

Quoi qu'il en soit du sort immédiat de la motion du Dr Patrick, l'idée lancée dans le public, sous l'autorité de son nom, ne peut que produire, tôt ou tard, des résultats bienfaisants.

DONATIEN FRÉMONT.

A coup de millions

A-t-on pris garde au mouvement de coalition entre les sectes protestantes d'Amérique qui se fait depuis quelques mois?

On sait que le protestantisme, fractionné en une infinité de sectes, n'offre à ses adeptes aucune unité de doctrine. Il en est d'ailleurs totalement incapable, et le principe même du libre-examen le condamne à de perpétuels avatars. Mais il offre un point de rencontre pour tous les esprits divisés en révolte contre la religion révélée: celui de son hostilité séculaire contre l'Eglise catholique, hostilité sournoise ou brutale selon les circonstances.

Un mouvement de coalition des sectes protestantes visant à l'unité de croyance est d'avance voué à un échec complet, c'est entendu. La nature même du protestantisme, aussi bien que les expériences déjà tentées, démontrent sa radicale impuissance à constituer un corps de doctrine, et, par contraste, font éclater la vérité et la divinité de l'Eglise catholique. De ce point de vue, il n'y aurait guère à s'occuper de l'"Interchurch Movement": on est sûr qu'il n'ira pas loin.

C'est autre chose si on le considère dans sa réalité profonde qui masque, sous des dehors de prosélytisme, une nouvelle attaque contre l'Eglise catholique. L'ampleur du projet se révèle ici par le budget formidable que la campagne de souscriptions déjà lancée s'est fixé comme objectif. On croit rêver en voyant s'aligner les chiffres fantastiques: *un milliard, 320 millions* de piastres est la somme que les Protestants d'Amérique se sont proposés de recueillir, en cinq ans, pour leur propagande.

Le travail se partage entre trente sectes, dont les principales sont les Baptistes, les Presbytériens et les Méthodistes. De cette vaste somme, $336,777,572 doivent être souscrits en 1920 — pratiquement en une semaine — et $175,448,349 de ce total devront être disponibles aussitôt. Les contributions à ce fonds gigantesque seront sollicitées des 14,939,413 membres des sectes coopérantes et des 58,368,241 Américains qui ne se rattachent à aucune organisation religieuse.

Le mouvement est organisé d'après des méthodes d'affaires et compte à sa tête des hommes de marque comme Robert Lansing, ancien secrétaire d'Etat, Charles E. Hughes, ancien juge de la cour suprême, et John D. Rockefeller, fils. En plus des secrétaires de division, au nombre de dix, et de milliers de comités locaux, il y a toute une armée de conférenciers et une vaste organisation de publicité.

Pour les bureaux on a loué à New-York un édifice de cinq étages, au prix de $350,000 par année.

On est très loin, c'est clair, de la méthode des apôtres et des missionnaires pour la diffusion de l'Evangile! Aussi bien ne s'agit-il pas de cela, mais de la propagande d'une sorte de vague religion sans âme accueillante à toutes les erreurs de doctrine et de morale, d'un culte qui pourrait plutôt s'appeler le culte du veau d'or. Et l'Eglise catholique, seule gardienne de la vérité divine, étant le perpétuel obstacle, c'est évidemment pour la combattre que les adorateurs de l'"Almighty dollar" veulent accumuler les millions.

Il est bien certain que ce n'est pas plus à coup de millions qu'à coup de lois ou de persécutions sanglantes que l'on fera disparaître l'Eglise catholique, mais il est bon d'être averti des tactiques de l'ennemi et de prévoir ce qui se prépare.

A. F. AUCLAIR, O.M.I.

A une grande assemblée tenue à Ottawa, au théâtre Russel, en faveur de la souscription à l'Université de Montréal, sous la présidence de M. le sénateur Belcourt, deux professeurs de l'Université de Toronto, M. C. B. Sissons et M. F. S. Will, ont magnifiquement parlé de la valeur de la culture française et catholique. Ce dernier a parlé en français, tandis que M. Edouard Montpetit, de son côté, a parlé en anglais et en français. L'hon. Sydney Fisher a fait un cordial éloge de l'éducation donnée dans la province de Québec. Cet échange de bons procédés a été tout à fait remarquable. Ce fut une assemblé de bon accord et vraiment canadienne. L'hon. Rodolphe Lemieux a remercié les conférenciers. "Le Canada est un pays bilingue, a-t-il dit; il doit le rester et il importe que dans les deux races une élite se forme pour purifier l'atmosphère du matérialisme".

SIMPLES NOTES

On entend dire qu'il n'y a jamais eu de printemps aussi tardif que cette année. Les gens ont la mémoire courte. En 1907, il y avait encore de la glace sur les lacs à la fin de mai et les semailles se firent très tard. La récolte n'en fut pas moins très bonne. Si l'on remonte jusqu'à 1890 et 1892, on constate que l'hiver sévissait encore aux mois d'avril et de mai; ces années là encore la récolte fut satisfaisante. Il n'y a donc pas lieu de désespérer.

* * *

Une dépêche de Dawson nous assure que deux cents chevaux ont passé tout l'hiver dehors, au Klondike, trouvant eux-mêmes leur nourriture dans les riches pâturages de l'extrême nord. Il y a là de quoi faire rêver nos fermiers de l'Ouest dont les troupeaux ont été si éprouvés par un rude et interminable hiver.

* * *

Notre Hebdo-Information *relevait la semaine dernière, comme il convient, la noble et ferme revendication des droits de la minorité française faite par M. le sénateur Belcourt à la Chambre, à l'occasion de la ratification du traité de Bulgarie. Et voici un juge de l'Ontario, ancien député fédéral, M. le juge Lennox, qui à une séance de la Cour Suprême, à Cornwall, insulte un Canadien français parce qu'il ne parle pas l'anglais: "Bien, s'est-il écrié, tout homme qui a vécu dans cette province pendant vingt ans et qui ne peut pas parler l'anglais devrait être déporté. [illegible] des lois, une loi de ce genre serait adoptée". —C'est un trait de fanatisme pris sur le vif, un mot qui révèle le fond de la pensée du Boche ontarien dont l'espèce subsiste toujours, à la grande joie des Orangistes et à la honte de plusieurs Anglo-Canadiens plus civilisés. L'incident a été porté à la Chambre de Toronto par M. Evanturel et son énergique protestation a été applaudie par la majorité des députés.*

* * *

"Si dans cinquante ans d'ici, écrit le Leader *de Régina, tous les Canadiens français de Québec pourraient parler l'anglais, et tous les Canadiens anglais des autres provinces pourraient parler français, est-ce que ce ne serait pas à l'avantage de tout le monde et ne verrions-nous pas la fin des malentendus?" Qu'en pense M. le juge Lennox?*

* * *

Un nouveau défenseur de l'idéal canadien et de la langue française se révèle en la personne du professeur Logan, de la Nouvelle-Ecosse, un converti et poète de renom qui donne des conférences à l'Université Acadia. Il s'attache à détruire les préjugés chez ses compatriotes et à faire reconnaître la valeur des productions françaises. "Les Anglo-Canadiens, dit-il, se trompent à l'endroit des Canadiens français surtout parce qu'ils ignorent la langue et la littérature de leurs frères".

* * *

La situation est bien triste en Irlande. Le peuple est victime d'un régime de tyrannie et de persécution qui égale tout ce qu'il y a eu de pire dans l'histoire. C'est une honte pour l'Angleterre de maintenir ce régime. Des centaines d'Irlandais ont été jetés en prison sans aucune forme de procès. "L'homme le plus insensible, écrit M. Omer Héroux, ne saurait lire, sans un frémissement d'émotion, le récit de ce qui se passe à Dublin. Cette prison où une centaine d'Irlandais sont à la veille de mourir de faim et qu'entourent les fils barbelés, les autos blindés, les chars d'assaut, les aéroplanes de l'armée anglaise; cette foule, presque constamment grave dans l'immobilité quasi-mortuaire de la grande ville que paralyse la grève générale et dont la plus haute manifestation est la prière pour les mourants — ce sont des spectacles tels que le monde en a rarement vu et qui effraient la pensée."

La situation en Terre Sainte

L'univers chrétien suivra avec intérêt les négociations entre les Puissances alliées et les Turcs, puisque le sort de la Terre Sainte en dépend.

Le désir général est que le protectorat de Jérusalem soit confié à une puissance chrétienne. Le récent coup d'Etat de l'Emir Feyçal, fils du roi de l'Hedjaz, qui s'est proclamé roi de Syrie et de Palestine, suscite une vive appréhension. La domination musulmane sur la Ville Sainte serait aussi odieuse que la domination turque.

Les Juifs s'unissent aux Chrétiens pour désirer le mandat d'une puissance chrétienne sur la Palestine. Bien que l'établissement du royaume de l'Hedjaz ait été généralement interprété comme une manoeuvre au profit des desseins impérialistes de l'Angleterre, on fait remarquer que l'Emir Feyçal, lorsqu'il suivait la Conférence de la Paix, à Paris, s'est toujours associé plutôt aux Français qu'aux Anglais. Il logeait à l'hôtel Continental et était constamment entouré d'officiers et de dignitaires français. Maintenant il semble menacer l'indépendance des populations dont la France a eu le protectorat traditionnel. Un prêtre maronite trouvé en possession d'une lettre du président Deschanel a été pendu pour ce fait.

Les déclarations de l'Emir Feyçal assurant qu'il entend protéger les droits et les intérêts chrétiens à Jérusalem donnent peu de confiance, à raison des outrages que les chrétiens ont déjà eu à subir de la part de ses partisans arabes.

Avant 1870 la France avait charge des intérêts catholiques de toutes les nationalités en Syrie et en Palestine. Depuis 1870, le protectorat français en Orient a été amoindri. L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie se sont partagé avec la France la surveillance des droits chrétiens en ces pays. Les Grecs et les Russes ont acquis aussi des intérêts au profit de l'église grecque. Pendant la guerre toutes les institutions chrétiennes ont été saisies et pillées par les Turcs.

L'Angleterre cherche ouvertement à évincer la France et à se faire attribuer le mandat de la Palestine. Si elle l'obtient, comme c'est assez probable, elle fera de la Palestine la patrie reconnue des Juifs. Et le retour des Juifs en Palestine après vingt siècles n'est pas un mince événement.

L'incident franco-anglais est clos

Les difficultés entre la France et l'Angleterre au sujet de l'occupation des provinces rhénanes se sont réglées à l'amiable. Les premiers ministres des puissances alliées sont en ce moment en conférence à San Remo, Italie. Ils se sont mis d'accord sur le principe d'une représentation collective au gouvernement de Berlin pour la non-exécution des clauses du traité de Versailles.

Cette déclaration n'est pas regardée comme un ultimatum. Elle laisse entendre cependant que si le désarmement n'est pas effectué, les alliés ne pourront continuer les relations restaurées par le traité de paix. On songe également à suspendre le ravitaillement en vivres si les insurrections ne sont pas supprimées.

Francfort.—Les Français ont retiré leur 37ème division de la zone occupée. Cette opération s'est accomplie si tranquillement que la population de Francfort s'en est à peine aperçue.

La 37ème division comprend les troupes marocaines et algériennes dont la présence à Francfort a si indisposé la population. Il n'y a plus de soldats de couleur dans la zone occupée.

Le général Demetz et son état-major ont assisté à la messe dimanche à la cathédrale de Francfort.

La question des Grain Growers

M. Raymond Denis répond à M. G. Bouffard

Les "Grains Growers" ont donc trouvé un défenseur et un champion... Pour ma part, je n'en suis point fâché, et je serais presque tenté de féliciter M. Bouffard de son intervention, si celle-ci se fût cantonnée sur le terrain des idées et des principes. De la discussion jaillit la lumière, et un échange de vues autour de cette question si actuelle n'aurait pas manqué d'intéresser les lecteurs du *Patriote* et de leur être profitable.

Pourquoi faut-il que M. Bouffard, violant les règles les plus élémentaires de la courtoisie entre compatriotes, ait jeté contre moi des insinuations si perfides? Ces insinuations ne lui font point honneur, et elles ne témoignent pas d'une largeur d'esprit bien grande. Quand un homme en est réduit à jeter le discrédit sur un adversaire pour masquer le vide de sa propre argumentation, il faut que la cause qu'il prétend défendre soit bien mauvaise.

Il me répugne d'avoir à relever des attaques qui, par leur nature même, ne sauraient m'atteindre. Somme toute quelles sont donc les accusations portées contre moi? Ce ne sont pas même des accusations. Une accusation suppose du moins un certain courage chez celui qui la porte. Une insinuation est moins dangereuse; elle est aussi plus perfide parce qu'elle laisse supposer un tas de choses qu'elle ne dit pas.

Donc M. Bouffard insinue que le secret de ma prétendue campagne contre les "Grains Growers" pourrait fort bien se trouver dans ma position d'agent général du Comptoir Agricole. C'est bien juste s'il ne me rend pas coupable de commercialiser le patriotisme.

Commercialiser le patriotisme! C'est, au fait, bien possible. J'occupe, en effet, bon nombre de situations qui pourraient fort bien le laisser supposer.

Je suis secrétaire de l'Association des Commissaires d'école franco-canadiens, avec, comme salaire, des remerciements, quand on y pense. Comme vice-président de la Bonne Presse, vice-président de l'A.C.F.C., et collaborateur du *Patriote*, je touche exactement le même salaire, avec frais de déplacement à ma charge. Il est vrai que le Secrétariat de l'Association Interprovinciale, qui occupe la moitié du temps d'un sténographe, et une partie du mien, me donne $25 par mois, et que la présidence et la gérance de la Cie des Fermiers de Vonda, berceau de l'organisation future des fermiers de langue française, m'ont donné $15 par mois en 1919, y compris toujours mes frais de voyage. Si, après cela, je ne fais pas une fortune, c'est que je serai bien maladroit, et je comprends que M. Bouffard puisse soupçonner là un puissant stimulant à mon dévouement patriotique.

M. Bouffard suspecte mon titre d'agent général du Comptoir Agricole, compagnie qui a son siège au Grain Exchange. Mais la "Sask Coop. Elevator Co." et la "United Grains Growers" n'ont-elles pas des sièges au Grain Exchange? Et s'il y a mérite à travailler en faveur de ces dernières compagnies, y a-t-il crime à aider la première?

Le Comptoir Agricole est-il une compagnie de capitalistes? Non, c'est une compagnie de fermiers, au même titre que les Grains Growers. Mais elle groupe les fermiers de langue française: c'est une compagnie française. Ses actionnaires au nombre de plus de 400, sont tous des fermiers; ses directeurs le sont également.

Y a-t-il donc quelque chose de répréhensible dans le fait de dire à nos compatriotes: Voilà une organisation française, composée de fermiers de langue française, une organisation qui peut et qui doit grouper les nôtres dans le Manitoba comme nous voulons les grouper dans la Saskatchewan; encouragez-la, confiez-lui la vente de vos grains aussi longtemps qu'elle vous donnera un service satisfaisant, plutôt que de confier cette vente à une maison ou à une organisation étrangère?

S'il y a là une faute, les lumières de M. Bouffard ne m'ont pas encore suffisamment éclairé pour me la montrer. Bien mieux, je me prépare à la renouveler en jetant encore le même cri: "Soyons Canadiens français autrement qu'en paroles, soyons-le surtout par nos actes. Aidons et soutenons les nôtres de préférence aux étrangers, créons et développons dans le commerce la solidarité canadienne. Rejetons loin de nous cette malheureuse idée de la supériorité commerciale des autres races sur la nôtre. Aidons et encourageons les maisons qui nous donnent du français, et à plus forte raison, les maisons françaises et les organisations de fermiers français. Et encore une fois, si c'est là un péché, oui, je l'ai commis, je n'en ai point la contrition, je le commettrai encore, et je suis bien sûr que l'immense majorité des Franco-Canadiens de cette province me donnera une généreuse absolution.

Et maintenant, deux mots seulement d'explication au sujet des Grains Growers. J'ai publié un article dans le *Patriote* le jour même où j'étais attaqué par M. Bouffard. Je n'ai rien à retrancher, rien à ajouter à cet article. Il précise ma pensée et la position de la plupart des nôtres.

Quant à l'accusation portée contre les Grain Growers qu'ils constituent le suprême espoir des assimilateurs à outrance, je suis obligé, jusqu'à preuve du contraire, de la maintenir. C'est la seule explication plausible à l'enthousiaste sympathie qui les accueille dans le camp de nos adversaires. Notez bien que je n'ai pas dit que c'était là leur but, non, mais seulement le résultat infaillible d'une organisation semblable. Que l'on puisse me prouver par des faits que je suis dans l'erreur, que la mentalité des nôtres ne s'y trouve point en danger, et je suis prêt à faire amende honorable. Je le ferai avec d'autant plus de plaisir que, comme fermier, mes sympathies leur sont instinctivement acquises.

Je ne suis donc point l'adversaire irréductible des Fermiers-Unis, ni des Grain Growers; mais quand bien même je serais un de leurs partisans, je réclamerais encore le droit de différer d'opinion avec eux, sur n'importe quelle question d'intérêt public. C'est ce que j'ai fait, me rencontrant en cela avec de nombreux membres des "Grains Growers" qui ne sont point agents généraux du Comptoir Agricole, dans la question si controversée de la nationalisation du marché du blé.

Je n'admets pas l'infaillibilité politique des Fermiers-Unis, pas plus que je n'admets l'infaillibilité de l'un ou de l'autre des partis politiques. Si cet état d'esprit, qui tend à accepter comme parole d'Evangile tout ce qui vient des Fermiers-Unis, se généralise, comme il semble d'ailleurs vouloir le faire, nous n'aurons plus qu'à enregistrer un parti politique de plus, avec toutes les qualités et tous les défauts inhérents aux partis. De véritable indépendance, nous n'en aurons pas davantage.

En ce qui concerne la Compagnie Franco-Canadienne, dont le nom n'est pas encore officiel, M. Bouffard peut se rassurer. Elle n'a point pour but de faire disparaître les "Grains Growers", qui continueront bien à exister sans nous, mais de grouper tous les fermiers de langue française dans une organisation indépendante des Grain Growers, libre de coopérer avec eux si elle le juge utile et avantageux, libre de s'en séparer si les circonstances l'exigent. J'aurai probablement, d'ailleurs, à revenir sur ce sujet.

Pour le moment il me reste à m'excuser auprès des lecteurs d'avoir pris tant d'espace dans le journal pour une question trop personnelle, et à assurer M. Bouffard que, si je dispose de bien peu de temps, je serai cependant heureux de répondre à une discussion d'où seront bannies les insinuations malveillantes.

Raymond DENIS

Le Prince de Galles

Orton Tewson, de l'Agence américaine "Cross Atlantic News Service", a mandé, de Londres, 21 mars 1920, aux feuilles des Etats-Unis, ce qui suit, reproduit le 23 par la *Winnipeg Free Press*:

"Depuis son retour à Londres, la popularité du brillant (*dashing*: impétueux, coquet) jeune prince de Galles, s'accroît par sauts et par bonds, grâce aux merveilleux succès de sa visite en Canada et aux Etats-Unis.

"Pour le beau sexe, ici et ailleurs, c'est un "parfait favori". Comme on sait, l'héritier présomptif de la couronne ne peut pas faire exactement tout ce qu'il veut, surtout s'il s'agit de choisir ses amies parmi les jeunes filles.

"Avant de partir pour l'Australie, mardi dernier, un bal particulier devait être donné à Buckingham Palace, en honneur du Prince. Il y voulait faire inviter quelques-unes de ses compagnes (*pals*) de choix. Il en dressa la liste.

"La personne chargée de ces invitations, jugea à propos de n'inviter aucune des demoiselles qu'il nomma et de plus en informa le Prince.

—"Eh bien, dit-il, ne m'invitez pas non plus".

Rien ne put le décider à assister au bal. De plus il persuada ses frères, les princes Albert et Henry, de s'abstenir également. La soirée se passa tristement...

"Le lendemain il y eut des reproches royaux. Le Prince, avec respect mais fermeté, signifia qu'il entendait désormais réclamer la liberté de choisir ses propres intimes, spécialement parmi les demoiselles".

* * *

Le Prince de Galles a paru partout un "charmant garçon". Jovial, cordial, les poches bourrées de *speeches* — dans les deux langues. Je n'ai garde de garantir l'authenticité et l'exactitude de l'étrange anecdote. Faisons donc de formelles réserves.

Mais si, par hasard, il y avait du vrai, elle ne paraîtrait pas tout à fait à l'éloge du jeune, très jeune prince. La personne qui aurait éliminé du bal les préférées, n'aurait pu agir ainsi que de l'avis des père et mère, responsables encore de leur fils et de sa compagnie plus ou moins intime, — ce qui expliquerait les reproches royaux à l'égard de l'espèce de grève de famille dont le prince aurait pris l'initiative.

Quant à son attitude d'indépendance, respectueuse *mais ferme*,— si le fait était vrai, elle paraîtrait difficilement admissible, compatible avec les mœurs anglaises, même à la Cour de Georges V, encore assez chrétiennes, dans un milieu où le respect de l'autorité paternelle et maternelle n'est pas encore aboli, ni tombé en désuétude. Cela seul suffirait à justifier des réserves.

* * *

Si, cependant le Prince avait cru pouvoir, — sans réflexion suffisante, — prendre pareille attitude, on pourrait se demander si sa tournée, aux Etats-Unis, — où parmi les jeunes de la démocratie égalitaire, le respect des père et mère est, depuis longtemps, en baisse accentuée — si cette tournée n'aurait pas été pour quelque chose dans cette attitude. L'émancipation républicaine aurait-elle agi sur cette jeune âme royale?

* * *

On sait qu'avant sa tournée mondiale, la maçonnerie impériale, à Londres, obtint, du roi — "Grand Patron" de la secte protégée et protectrice — de faire initier le naïf Prince héritier aux mystères triangulaires (*pour la parade* et d'un seul coup). Ainsi le fut jadis son royal grand Père, alors aussi jeune Prince héritier.

Qu'il ait fallu, pour cela, le consentement de Georges V (qui ne fut pas, lui, fait *Free Mason*, dans sa jeunesse, et qui peut-être, ne le fut pas même à son âge mûr) — cela paraîtrait peu douteux. Le prince était alors encore mineur de 18 ans.

Quoi qu'il en soit, et si l'anecdote devait être admise, le prince n'aurait-il pas pu considérer à tort l'initiation maçonnique impériale comme équivalant à un acte décisif d'émancipation virile prématuré? Chi lo sa?

L. HACAULT.

Caillaux ne sera pas condamné à mort

Paris.—Le réquisitoire du procureur général Théodore Lescouvé contre Joseph Caillaux a duré près de trois jours. Il a demandé l'application des peines prévues par les articles 77 et 79 du code pénal, déclarant que l'article 20 du code militaire qui prévoit la peine de mort, par décision de la cour de cassation, était inapplicable. Le procureur a clairement exonéré Caillaux du même degré de culpabilité qui s'appliquait à Bolo Pacha et à Duval, disant que "les doigts de ces deux hommes avaient été souillés par l'or de l'ennemi" tandis que Caillaux ne devait être frappé que d'une peine politique.

Bolo Pacha et Duval furent condamnés à mort pour leurs crimes de trahison.

Mgr Mathieu assistera à la canonisation de Jeanne d'Arc

S. G. Mgr Mathieu est parti dimanche dernier pour Québec, accompagné de M. l'abbé Marois. De là, Mgr l'archevêque de Régina s'est rendu à New-York et s'en embarqué hier avec Son Eminence le cardinal Begin, à bord du "Patria" pour Naples et Rome où il assistera aux fêtes de la canonisation de Jeanne d'Arc et de la Bienheureuse Marguerite Marie.

Le nombre des pèlerins à Rome pour la canonisation de Jeanne d'Arc est limité à 10,000

Les difficultés de logement et d'approvisionnement qui sévissent actuellement à Rome obligent à restreindre à 10,000 le nombre des pèlerins qui pourront être reçus pour les fêtes de canonisation dans la deuxième semaine de mai.

Sans cette regrettable nécessité toute la France aurait été là pour la canonisation de Jeanne d'Arc et aussi toute l'Irlande pour la béatification du Vénérable Oliver Plunket.

Le triduum en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc aura lieu au Gésu et suivra immédiatement la canonisation solennelle. Cette église a été choisie parce qu'elle peut contenir plus de monde. Le lundi, 17 mai, le Saint Père donnera audience aux pèlerins français, et le soir s'ouvrira le triduum pendant que des cérémonies se dérouleront aussi à l'église St-Louis des Français. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, vient de quitter Rome. Les préparatifs de la canonisation, qu'il a toujours eu tant à cœur, l'ont tenu très occupé ces derniers temps.

Plusieurs prélats américains se trouveront à Rome pour les fêtes de la canonisation, entre autres: Son Eminence le cardinal O'Connell de Boston, les archevêques de San Francisco et de Los Angeles. Le Canada sera représenté par Son Eminence le cardinal Bégin et S. G. Mgr Mathieu.

Mgr Charlebois dans le deuil

M. Procule Charlebois, un frère de S. G. Mgr Charlebois, est décédé à l'Assomption, à l'âge de 64 ans, entouré de sa famille.

Mgr Charlebois, actuellement en voyage dans l'Est, assistait à sa mort, ainsi que le R. P. Charles Charlebois, O.M.I., d'Ottawa, son frère, et le R. P. Arthur Lajeunesse, O.M.I., de Big River, son neveu.

Une année de grèves

Ottawa.—D'après un rapport du département du travail, il y a eu plus de grèves et plus de temps perdu par les ouvriers au Canada en 1919 que dans toute autre année. Il y a eu 298 grèves et "lockouts", englobant 38,988 employés et 1,913 patrons. Le total des jours perdus a été de 3,942,-189. Il y a eu plusieurs grèves de longue durée qui ont beaucoup contribué à augmenter le total des jours perdus. Au nombre de celles-ci se trouvent la grève générale de Winnipeg, qui a duré du 15 mai au 26 juin, immobilisant 22,-860 employés et faisant perdre 924,562 journées de travail, et la grève des mineurs dans le district no. 18, du 24 mai à la fin d'août, qui a atteint 6,266 employés ayant perdu en tout 462,879 journées de travail.

La fortune de Caillaux

Paris.—Au procès Caillaux, M. Doyen, expert comptable, a déclaré que la richesse de l'ancien premier ministre est évaluée maintenant à près de 800,000 francs, y compris la fortune de sa femme. En 1898, ses biens étaient évalués à 1,187,000 francs.

NOUVELLES DE PARTOUT

REGINA.—Une délégation comprenant, entre autres, J. O. Nolin, député de l'Ile à la Crosse, et W. H. Dodds, député de Cut Knife, s'est rendue auprès de l'hon. S. J. Latta, ministre de la voirie, pour plaider la cause des moyens de communication dans le nord de la province.

—Contrairement à l'impression fâcheuse créée récemment par un journal de Calgary, il n'y a pas de choléra des porcs dans la province. La santé de ces animaux est exceptionnellement bonne depuis trois ans, dit un rapport officiel.

—Un relevé fait par le gouvernement provincial indique qu'il y a actuellement quatre-vingt-dix aveugles dans la Saskatchewan.

HUMBOLDT, Sask.—John Yuzak, un jeune homme de 20 ans, qui a tué Mme Martin Lishinsky, de Hoodoo, pour la voler, a été condamné à mort. Il sera pendu à Prince-Albert le 14 juillet.

CADILLAC, Sask.—On a commencé à semer le blé ici le 13 avril dans des conditions favorables.

NICOLET, P.Q.—Le lancement du premier bateau construit à Nicolet vient d'avoir lieu. Ce bateau fera le service quotidien entre Nicolet et Trois-Rivières.

MONTEBELLO, P.Q.—Le magnifique couvent de la paroisse a été détruit par un incendie. Pertes de $25,000.

SAN ANTONIO, Texas.—Le R. P. Lecourtois a été nommé provincial des Oblats de la province du Texas.

QUEBEC.—S. Em. le cardinal Bégin a baptisé à la chapelle St-Louis un petit-fils de l'hon. sénateur Béland et petit-neveu de S. G. Mgr Mathieu, enfant de M. le notaire et Mme Mathieu de Québec.

—Une goélette baptisée sous les noms de "Pucelle d'Orléans", en l'honneur de Jeanne d'Arc, a été lancée, samedi, aux chantiers de Saint-Laurent, Ile d'Orléans.

TORONTO.—Le sport des courses a reçu un rude coup hier, lorsque la législature d'Ontario a décidé d'imposer une taxe de $10,000 par jour aux pistes d'un mille et de $5,000 par jour pour les pistes d'un demi-mille. Avant la guerre la taxe imposée était de $1250 par jour.

OTTAWA.—On croit que l'honorable W. L. MacKenzie, chef du parti libéral, fera une tournée dans l'Ouest à la fin de la session actuelle. Il partirait vers la seconde semaine de juin et irait jusqu'à Victoria.

—Le gouvernement fédéral s'est entendu avec les trois Provinces des Prairies: Manitoba, Saskatchewan et Alberta, afin de pouvoir disposer d'une partie de leurs réserves de terres scolaires en faveur des soldats vétérans de la Grande Guerre.

—Le Sénat a coûté au pays en 1919, la somme de $365,299, dont $240,000 pour l'indemnité à 96 sénateurs.

—Il y a plusieurs cas de petite vérole, et certaines maisons ont été mises en quarantaine.

—En deux jours plus de $2,500 ont été payées en amendes pour infraction à la loi de tempérance.

PARIS.—Sir Lomer Gouin, premier-ministre de la province de Québec, a été reçu, au Palais de l'Elysée, par M. Paul Deschanel, président de la République française. Sir Lomer était accompagné de lord Derby, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris.

—L'intéressante butte Montmartre aura désormais son maire. M. Jules de Paquit, un caricaturiste, a été élu. Son programme était celui-ci: De la bière gratuite pour tous. Un seul électeur a voté, par erreur, contre l'élu.

—Dans la nuit de samedi à dimanche une violente tempête s'est abattue sur Limoges et sur plusieurs autres villes des départements de la Dordogne, de la Corrèze et de la Charente.

—Durant un discours passionné à la Chambre dans le débat sur les nouveaux impôts, le député Paul Chassaigne Guyon s'est évanoui à la tribune. Revenu à lui-même, il s'est tourné vers l'assemblée et a dit: "Veuillez accepter mes très sincères excuses". La Chambre a applaudi.

—La Chambre a voté une augmentation de 25 pour cent pour l'impôt sur le revenu dans le cas des personnes non mariées au-dessus de 30 ans et une augmentation de 10 pour cent dans le cas des personnes sans enfant après deux ans de mariage.

—La Confédération générale du Travail invite tous les ouvriers de France à cesser le travail le 1er mai en faveur de la reprise des relations avec le soviet russe et la nationalisation des services publics.

LISBONNE.—Vingt-neuf personnes ont été tuées ici, après qu'une bombe eut été jetée dans la foule, lors d'une démonstration qui s'est faite aujourd'hui pour protester contre la cherté de la vie. Deux ouvriers ont été arrêtés.

BERNE.—Un plébiscite national aura lieu en Suisse pour décider de l'adhésion du pays à la Société des Nations.

L'Hebdo -- Information

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

(Correspondance d'Ottawa)

On discute sur le divorce au Sénat. — La province de Québec reste seule exempte de la grande plaie sociale. — Deux Anglo-protestants font le procès du divorce. — La nouvelle loi électorale aux Communes. — Les grain Growers combattent la clause 10.

Le Sénat a délibéré mercredi sur la question du divorce, qui tend de plus en plus à se généraliser dans notre pays, c'est-à-dire dans les milieux qui ne partagent pas notre religion. Dieu merci, le catholicisme nous protège de cette plaie sociale, qui menace de ravager l'univers et ruine déjà plus d'un million de foyers par année aux Etats-Unis, ce que le sénateur Lynch-Staunton, protestant de l'Ontario, n'a pu s'empêcher lui-même de qualifier d'horrible et désastreux.

Au Canada, jusqu'à présent c'était un comité de sénateurs qui siégeait chaque année pour entendre les causes en divorce et l'accorder s'il le jugeait à propos. Avant la guerre, on avait ainsi à juger d'une douzaine environ de cas par année; cette année, 1920, c'est au-delà de trois cents. On voit que le mal s'étend et que la plaie s'agrandit, surtout parmi les rangs des soldats et officiers revenus de la guerre. Cette longue absence a exposé la foi conjugale à bien des dangers, et lorsque la ruine du foyer ne tient qu'à une question d'argent et à un bon avocat, la nature humaine est portée à se laisser facilement tenter. Au lieu d'une bonne et franche explication, au lieu de recourir au conseiller précieux qu'est dans chaque paroisse le représentant de Dieu, comme on le fait si fréquemment chez nous, on agit avec moins de réflexion et de charité dans les autres provinces et les autres confessions religieuses, et c'est à l'avocat qu'on s'adresse tout de suite, par coup de tête et amour-propre blessé. Les premiers à en souffrir seront les enfants, mais malheureusement on ne pense pas à eux en ces tristes occasions. Et pour peu qu'on ait assez d'argent, ce sera une cause en divorce que les sénateurs auront à étudier et à trancher dès l'ouverture de la session du Parlement.

Mais depuis deux ou trois ans, c'est-à-dire depuis l'augmentation du nombre des divorces amenée par la guerre, les provinces anglo-canadiennes, où les nôtres ne sont qu'une minorité, ont voulu simplifier les procédures et en un mot rendre le divorce plus accessible, plus facile aux pauvres gens. C'est ainsi que les provinces de l'Ouest en général ont prétendu que la loi permet à leurs Cours supérieures de délier le lien conjugal sans qu'il soit besoin d'aller jusqu'à Ottawa. Ce point de vue a prévalu un peu partout, de sorte qu'aujourd'hui ces provinces accordent des divorces reconnus valables, à l'exception de l'Ontario et de l'Ile du Prince-Edouard, qui ne croient pas en avoir le droit de par la constitution. C'est à cela qu'on a voulu "remédier" hier au Sénat, lorsque le sénateur Ross a présenté un bill pour donner aux tribunaux supérieurs de l'Ontario et de l'Ile du Prince-Edouard la même procédure que les autres provinces à majorité anglaises, c'est-à-dire le divorce prononcé par les cours de justice et non pas par le Sénat. Cela toujours dans le but de le rendre accessible à toutes les bourses, ou à peu près. Comme résultat de cette loi, il n'y aura que la province de Québec d'exempte de la plaie du divorce.

Comme c'était inévitable, il a été fait allusion à cette dernière province, dont la population est en grande majorité catholique et par conséquent opposée à cette loi de dissolution sociale. Mais ce n'est pas tout: Même les protestants du Québec sont d'accord là-dessus avec les catholiques, au grand étonnement de leurs coreligionnaires des autres parties du Canada. C'est que l'exemple de la vie d'une population catholique impressionne malgré eux nos frères séparés, et qu'ils sont venus à se rendre compte de la sagesse profonde de l'Eglise en maintenant l'indissolubilité du mariage, sur laquelle s'appuie la famille, cellule-base de la société chrétienne, et cela est tellement vrai que l'on a pu entendre hier un sénateur protestant et de langue anglaise des Cantons de l'Est, M. Rufus Pope, qui est ordinairement compté comme l'un de nos adversaires les plus déclarés en matière de langue, déclarer ouvertement qu'il est d'accord avec les catholiques pour s'opposer au divorce sous tous ses aspects. Peut-être même nous saura-t-on gré de reproduire ici quelques-unes des paroles du sénateur anglo-protestant de Compton, M. Pope:

"Je sympathise beaucoup, dit-il, avec ceux des honorables sénateurs ici présents qui représentent des populations tellement immorales qu'ils sont obligés d'en rapprocher les facilités de dissoudre le lien conjugal. Pour moi, je me félicite d'appartenir à la province de Québec, où je fais partie de la minorité anglo-protestante. Vous n'ignorez pas que les Cantons de l'Est, où j'habite, touchent à la frontière américaine et avoisinent le Maine, le Vermont, le New-Hampshire, etc., et je crois dire que la conception légère et immorale qu'on se fait dans ces Etats du lien matrimonial a fait une profonde impression sur notre peuple des Cantons de l'Est. Nous considérons le lien conjugal comme une chose sérieuse et solennelle. Je ne dis pas qu'il ne s'élève pas de temps en temps quelque trouble de ménage, et qu'on n'ait pas l'occasion parfois d'offrir un mot d'avis et de conseil dans l'intérêt de chacun, mais ce n'est jamais bien grave. Le bill qu'on nous présente aujourd'hui fait une exception un peu dédaigneuse à l'endroit de la province de Québec, mais je ne veux pas qu'il soit dit que les Canadiens français catholiques de la province de Québec sont seuls à repousser le divorce comme institution légalisée: je représente les anglo-protestants de la même province, et je partage là-dessus les opinions de la majorité franco-catholique, qui sont aussi celles de mes mandants. Selon nous, le principe est mauvais et dangereux pour la société, et je suis favorable à tout ce qui peut le rendre plus difficile d'accès aux pauvres comme aux riches. Qu'on en mette le coût à $5,000 si l'on veut, le moins nous saperons la solennelle alliance matrimoniale, le mieux ce sera pour l'avenir du Canada et le bien de nos concitoyens."

Un autre sénateur protestant, M. Lynch-Stauton, de la ville d'Hamilton, Ontario, a parlé dans le même sens. Pour sa part, il ne s'occupe pas de ce que peuvent penser les gens sur cette question, mais de ce qu'il en pense lui-même. Or, le divorce est un ver rongeur de la société humaine, et ceux qui le préconisent lancent le défi à la face du divin Fondateur du christianisme. Or, plus on le rend facile, et plus le mal se multiplie. En Angleterre il y a eu 10,000 instances en divorce l'année dernière, tandis qu'aux Etats-Unis on en a compté environ un million. C'est simplement épouvantable. Là où autrefois on méprisait les divorcés, on leur ouvre maintenant les portes toutes grandes, comme si l'adultère n'était pas une honte en même temps qu'un crime et comme si nous n'avions pas le devoir de protéger les petits enfants tout autant que la société elle-même. Mettre le divorce aux mains des cours locales, c'est inviter les gens de mauvaise humeur à se rendre chez l'avocat et à instituer un procès avant d'avoir pris le temps de réfléchir, tandis qu'avec le Sénat, ils n'osaient pas se mettre en frais. Comme résultat, les mécontents patientent, réfléchissent et se raccordent dans la plupart des cas, et nous avons une population dont on peut dire qu'elle est la plus vertueuse et la plus morale qu'il y ait au monde. Aux Etats-Unis, pour peu que cinq ou six personnes soient réunies, on ne peut parler du divorce car il s'en trouve toujours une ou deux qui sont des divorcées. Non, laissons le divorce aussi éloigné que possible, aussi difficile à atteindre; autrement, nous intervenons dans les relations les plus sacrées qu'il y ait entre l'homme et la femme, nous aliénons les droits sacrés de l'enfant. Nous n'avons pas le droit de voter une mesure d'une pareille gravité pour les raisons futiles qu'on invoque auprès de nous."

M. Béique et M. Casgrain, de Montréal, ont tous deux pris parti dans le même sens, et l'on s'attendait à un discours documenté de M. Thomas Chapais, mais celui-ci en a été empêché par une subtilité de procédure à laquelle il n'avait pas fait attention, n'étant au Sénat que depuis peu. Il doit cependant se reprendre et prononcer un fort plaidoyer dont nous serons heureux de donner des extraits.

Les autres sénateurs canadiens français, sauf M. Beaubien, se sont abstenus de voter et le bill du divorce en faveur de l'Ontario et de l'Ile du Prince-Edouard a été voté par 37 voix contre 7, à la suite d'un plaidoyer spécieux du leader ministériel, M. Lougheed, qui a écarté toute considération religieuse et morale pour ne voir que l'exemple des autres pays, où, dit-il, le divorce est admis dans les lois. Il ne lui est pas venu à l'idée de voir quel beau résultat les pays étrangers ont eu avec leur manque de sens religieux, qui les a conduits à une effroyable boucherie humaine de près de cinq années. M. Belcourt a eu une pensée parallèle lorsqu'il a donné lecture d'un article du *Figaro*, de Paris, dénonçant le grand nombre des divorces accordés par une cour française, au taux d'un divorce par minute, environ, dans la lecture des décisions. C'est avec des méthodes pareilles que les peuples se corrompent et que la société humaine se disjoint et s'effondre. L'Eglise catholique seule joue le rôle d'un roc dressé solidement dans un océan démonté de passions et d'appétits désordonnés, et il est consolant de voir que même les protestants intelligents sont obligés de temps en temps de le reconnaître et de s'incliner devant la plus grande force morale qui existe au monde.

Quant à la Chambre des Communes, elle va tranquillement son chemin et ne se fait pas de bile par le temps qui court. On y discute diverses questions d'importance moyenne, et ce n'est que de temps en temps qu'une étincelle s'allume et que la discussion retrouve un peu de l'animation qu'elle avait presque tout le temps autrefois. C'est que l'esprit de parti a quelque peu les reins cassés, depuis que sir Robert Borden a infusé une si grande proportion de sang libéral à son parti conservateur. Il en est résulté une confusion difficile à décrire, mais que les observateurs constatent tous les jours. Cette semaine, par exemple, on a commencé de disséquer la nouvelle loi électorale clause par clause. Elle avait été précédemment présentée et expliquée par le Solliciteur-général, M. Guthrie. En temps ordinaire, une loi électorale nouvelle ne manque pas de soulever les plus violents débats, mais cette fois-ci que pouvait dire le parti libéral à l'encontre des paroles d'un libéral devenu ministre dans un cabinet de coalition et continuant de se proclamer libéral, comme font les autres qui ont suivi son exemple?, car M. Hugh Guthrie fut le premier des partisans de sir Wilfrid Laurier à se séparer de ce dernier pour suivre sir Robert Borden dans sa politique du service militaire obligatoire. Or, M. Guthrie dans son discours a fait l'éloge des politiciens d'autrefois, libéraux comme conservateurs, qui ont eu à se prononcer sur une question semblable, et il a cité des paroles de chefs libéraux à l'appui de certains aspects de la nouvelle loi qu'il présentait. Il est difficile à un libéral de s'insurger contre ce qu'ont dit d'autres libéraux bien cotés, surtout quand leurs paroles sont mentionnées par un ex-libéral qui prétend l'être encore. Et qui sait comment vont tourner les choses d'ici à quelques mois? M. Borden doit revenir au commencement de mai, il devra reconstituer son cabinet dans le cours de l'été au plus tard, et d'une façon ou de l'autre les élections ne sont pas bien loin, qu'on les ait dans un an ou dans deux ans environ. Tout cela met de l'incertitude et du vague dans la bataille parlementaire, où l'on semble se battre plutôt par habitude que sous l'empire des anciennes passions et en vertu de plans définis et arrêtés.

Un débat assez animé s'est cependant élevé mardi alors qu'on étudiait la clause 10 réglementant les souscriptions au fonds électoral d'un parti politique. De tout temps, il y a eu ce qu'on appelle la Caisse électorale ou quelque désignation semblable, à laquelle des "amis de la bonne cause" quelle qu'elle soit versaient des contributions allant d'une piastre à cent mille piastres, peut-on dire, et même davantage. La loi nouvelle défend ces versements de la part de toute compagnie ou association commerciale ou industrielle ordinaire, et ne les permet qu'aux organisations politiques proprement dites. Les Fermiers de l'Ouest se sont sentis visés par cette clause, qui paraît viser directement leur puissante association dite des *Grain-Growers*, des Fermiers-Unis comme on les appelle aussi, et ils ont protesté que ce n'est pas nécessaire, et qu'ils n'ont nullement

(A suivre en dernière page)

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

ST. DENIS, Sask.

BELLES FETES DE PAQUES.—Beaucoup de communions à la grand' messe, beaux chants, deux nouvelles statues pour décorer l'intérieur de notre petite église où il fait si bon prier.

Pas de roses sans épines malheureusement. Nos gens sont venus à l'église qui a pied, qui à cheval, qui en voiture, qui en traîneau, tous les goûts, et pour cause... Un zéphir soufflait à couper la figure, et sur les chemins l'on trouvait des lacs minuscules, des montagnes de neige, des fondrières, du sable, du sec, de l'humide. Bravant toutes ces petites misères, nos gens s'en venaient vers la Maison de prière et s'en retournaient chez eux, le cœur allègre, ce qui prouve une fois encore que le bonheur est une chose qui ne dépend ni de la pluie ni du beau temps, pas même de la lune, mais bien de la paix de l'âme, comme dit notre curé.

Nos maitresses d'école sont arrivées de la grrrande conférence éducatrice de Saskatoon. "Qu'avez-vous appris de nouveau, par là-bas, mesdemoiselles?

"Professeur Alexander nous a parlé d'un *New learning*". Il parait que c'est le dernier mot de la mode en matière d'éducation. D'après ce *New learning*, il ne faut pas imposer de théories morales aux petits mioches, c'est du prussianisme. — *The moral relish for right and wrong comes at seventeen* — Professeur Alexander, nouveau Christophe Colomb, a fait cette découverte. C'est le Progrès.

Le Christ, quand il imposait sa théorie morale sur l'adultère et la fornication, aurait probablement été traité de Prussien par Professor Alexander.

Docteur Clark, a fait descendre Professeur Alexander des sommets de la métaphysique lorsqu'il est venu brutalement annoncer que la situation morale des enfants des écoles publiques de la Queen City, était terrible.

Décidément, les écoles séparées ont encore du bon, et les écoles catholiques de la province de Québec, alors!

A propos d'écoles séparées, celui qui écrit ces lignes a reçu l'autre jour une lettre de M. Orchard dans laquelle le monsieur lui assure qu'il n'a que de la sympathie pour lui et les catholiques en général.

Ce brave monsieur regrette d'avoir laissé échapper le mot "bloodshed". Il est pour la paix universelle et la Ligue des Nations, dit-il. Naturellement il n'est pas pour les écoles séparées. C'est bon pour la province de Québec: mais dans une nouvelle province comme la nôtre, c'est un abus criant que d'avoir des écoles séparées pour la minorité.

Puisque, catholiques et protestants, nous sommes destinés à vivre ensemble, pourquoi ne pas commencer dès le bas âge à faire de l'harmonie, à fusionner? Pourquoi refuser d'user des fonds de culottes sur les mêmes bancs de la One School? Voyons, ceci n'a pas de sens commun.

Ce langage du cœur est pour moi quasiment irrésistible, et j'ai bien envie de proposer à notre curé de fermer notre église séparée pour aller faire de l'harmonie dans la National Church?

Qu'en dîtes-vous?

On nous annonce plusieurs hymnées à brève échéance. Et dire que nous n'avons pas encore de cloches pour sonner le joyeux alleluia de Pâques!

Il neige, il fait toujours froid, à croire que le pôle Nord se rapproche toujours de nous. Il faut, bon gré mal gré, faire comme Lucifer, rester chez soi et chauffer dur.

A quand le printemps, et le doux zéphir?

FRENCHVILLE, Sask.

Le nouveau correspondant de Frenchville tâchera, comme l'a fait son prédécesseur, d'intéresser les nombreux lecteurs du *Patriote* sur notre belle colonie, par une correspondance suivie des événements importants.

Notre centre devrait attirer l'attention des cultivateurs désireux de s'établir sur des terres de première qualité à des prix relativement bas, si l'on en juge par ce qui se passe ailleurs. Quelque part au Manitoba, une terre que j'ai connue, il y a six ans, qui s'était vendue, pour $13 l'acre vient d'être revendue pour $18 l'acre. Et cette terre est loin d'avoir la richesse des nôtres.

—Tous ceux qui nous ont quittés pour l'hiver nous reviennent enchantés d'être parmi nous. La population est mixte, mais pas de fanatisme ni de parti-pris: comme l'on dit, chacun est chez soi: Belges, Italiens, Américains, Français de France ou de Québec, nous sommes tous Canadiens avant tout.

—Le 7 courant, M. l'abbé Duchaine nous visitait pour faciliter aux paroissiens leur devoir pascal.

—Le 4 avril une belle réunion de famille et d'amis, à l'occasion de leur nouvelle installation, à M. et Mme O. Hamel, chez M. S. Desharnais. Etaient présents: M. et Mme F. Côté, M. et Mme Mallot, M. et Mme C. Jacob, M. et Mme A. Dunand; M. et Mme S. Jacob; MM. W. Hamel, R. Jacob et R. Côté.

—M. Al. Levesque, le pionnier de Frenchville, est de retour d'un voyage d'affaires en France et en Afrique. Le bon air de France semble lui avoir donné de nouvelles forces puisqu'il nous revient, plus vigoureux que jamais, malgré une mauvaise traversée.

WILLOW BUNCH, Sask.

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons eu une magnifique retraite à Willow Bunch. Notre distingué prédicateur fut le Révérend Père Poulet, O.M.I.

N'oublions pas dans nos prières ce grand bienfaiteur de nos âmes: et n'oublions pas non plus les magnifiques instructions qu'il nous a données durant son court séjour au milieu de nous.

M. l'abbé Ménard, curé de Verwood, et M. l'abbé Rondeau, curé de St-Victor, vinrent prêter leur concours, toujours bienveillant, pour aider aux confessions.

—Un public nombreux assistait jeudi soir, le 8, dans la salle St-Jean-Baptiste de Willow Bunch à une partie de cartes.

La soirée, donnée sous le patronage distingué de Mme P. Lapointe, comprenait, en plus d'un programme musical brillant et copieux, quelques déclamations très écoutées, ainsi qu'une comédie parfaitement interprétée par Mme P. Lapointe directrice. Il convient de louer toutes les personnes qui participèrent, par leur travail d'organisation ou leur présence, au succès de cette belle soirée.

Une gracieuse collation fit entr'acte au cours de la veillée. De magnifiques cadeaux furent donnés comme prix pour le couronnement de la partie de cartes.

—Nous saluons avec plaisir le retour de MM. M. Dionne, R. Bruneau, G. Mondor au milieu de nous, après quelques mois d'absence pour un voyage dans les provinces voisines.

A M. M. Dionne reviennent nos plus sincères félicitations, car il a été le seul qui soit revenu avec une compagne. Espérons que le bon Dieu veillera toujours sur ces deux jeunes époux.

Les cercles locaux de l'A.C.F.C. désireux de se réorganiser, à l'occasion de la prochaine convention, pourront se procurer toutes les informations voulues en s'adressant au—

**Secrétariat de l'A.C.F.C.
Prince-Albert, Sask.**

MONTMARTRE, Sask.

JOUER ET PRIER.—M. l'abbé Timon David, grand directeur, parlant des œuvres paroissiales et des cercles de jeunes gens, disait que le but de ces œuvres était de "jouer" et de "prier".

Il mettait à dessein le mot *jouer* avant *prier*, afin d'attirer et de captiver ses chers jeunes gens au cœur si généreux. Suivant en cela le but de notre œuvre paroissiale, la paroisse de Montmartre, tout en donnant une aumône abondante, au profit de l'église, comme œuvre pie, est venue prendre en même temps une veillée récréative dans toute la force du mot. Ainsi jeudi 15 avril avait lieu cette intéressante soirée. En voici le programme:

1. Solo de violon par F. Caron, accompagnement par Mme A. Breton; 2. "Chicot", petite comédie en un acte. La scène se passe à Montréal chez Laroque, un vieux garçon. Personnages: Chicot, Jos. Proteau: Laroque, Chs. Levesque: Bastien, L. Côté. 3. Chant: "Jeanne d'Arc au bûcher", par Mme L. P. Côté. 4. Déclamation: "Le Pêcheur de Pâques", par Mlle A. Bilodeau. 5. Déclamation (comique) "Discours du Président de l'Académie St-Roch", par L. Côté. 6. Chanson par Mlle M. Hamelin. 7. Vente de paniers, encanteur, Jos. Proteau. 8. Réveillon. 9. Solo de violon par F. Caron, accompagnement par A. Breton. 10. "O Canada".

Si nos artistes se sont bien montrés dans leur rôle, "Chicot" s'est surpassé. Les applaudissements et rires prolongés lui ont prouvé le succès de la pièce comique. Les chants et déclamations ont été donnés avec goût. En un mot tous les assistants à cette soirée présidée par M. le curé Thériault, assisté des abbés Duchaîne (de Ponteix) et Bernard, n'ont pas eu à regretter cette récréation du temps pascal. L'entrée et la vente des paniers réunies a donné la jolie somme de $410.00. Ceci se passe de commentaires. Les paroissiens ont certainement fait leur devoir et prouvé leur générosité. Qu'aurait-ce été si les gens les plus éloignés, privés de cette soirée par l'état des chemins, avaient pu s'y rendre et unir leur aumône!... A tous un cordial merci au nom de la paroisse de Montmartre.

DE PASSAGE AU PRESBYTERE—Nous avons eu la visite de l'abbé Duchaine, vicaire à Ponteix. Il a daigné retarder son départ afin d'assister à notre soirée de famille et de constater que cet esprit d'union va toujours grandissant, même chez les tout nouveaux arrivés. Voilà qui est encourageant.

—M. et Mme A. Julien, de Shawinigan, P.Q., en visite dans l'Ouest, ont eu la bonté de faire une visite au presbytère. M. Julien est désireux de s'acheter une ferme dans notre Ouest Canadien et de s'y établir.

BANQUE DE TORONTO.—Nous sommes heureux d'apprendre l'entrée de Mlle Yvonne Ecarnot à la Banque de Toronto.

ECOLES.—MM. A. Breton, W. Lavoie; P. Nadeau ont fait une visite aux deux classes et en ont été très satisfaits. On trouva les enfants polis, bien éduqués, pas gênés. La tenue était irréprochable et leurs réponses donnèrent presque pour tous entière satisfaction. Les élèves contents, ne désirent qu'une chose, une nouvelle visite afin de constater leurs nouveaux progrès. Honneur donc au premier maître, M. A. Leblanc et à Mlle E. Marchand, institutrice si dévouée.

DIVERS

BASE-BALL.—Les jeunes gens, désireux de prendre de saines et bonnes récréations, ont tenu une assemblée où a été formé le comité suivant: M. A. J. Boyer, président; F. F. Osborne, vice-président; A. A. Leblanc, secrétaire; MM. F. Dozois, Bill Stopa et Jack McArthur pour l'entretien du matériel. Collecteurs: MM. G. N. Lacasse, A. J. Boyer, W. Lavoie, C. Dozois.

PRECIEUSE ACQUISITION.—La municipalité a acheté un engin à gazoline 30-60, pour faire des chemins nouveaux et entretenir les anciens. On nous promet 100 milles de chemins nouveaux. Le maire M. Coolican; M. Jos. Perras jr., conseiller pour la division 1; et M. R. Irvinton, conseiller pour la division 2, étaient membres de la commission nommée pour faire cet important achat.

— M. Honorius Théberge nous est revenu d'Armagh, P.Q. samedi dernier avec trois de ses enfants. Mme Théberge et les autres membres de la famille nous arriveront en mai prochain, ainsi que M. Ernest Théberge et sa famille.

— Le conseil de Montmartre a présenté un amendement pour la fermeture des magasins et autres places d'affaires à 6 heures p.m.; excepté le samedi.

DEPART.—Les amis de M. J. E. Arthur, comptable à la banque de Toronto, lui ont présenté une magnifique montre à l'occasion de son changement de Montmartre pour Gravelbourg. Il était très estimé et des Canadiens français et des Anglais. M. Hector Fortin, beau-frère de J. E. Lacourcière, le remplacera à Montmartre.

AMELIORATIONS.—M. J. P. Potvin a fait des améliorations notables à l'ancien bloc Duplat. Il y ouvrira bientôt son commerce de bijouterie, un salon de crême à la glace, une salle de divertissements, etc.

MARIAGE.—M. B. Coolican, Mlle K. Coolican, M. et Mme Dr P. E. Lavoie, M. et Mme Chas. Ecarnot, ont assisté au mariage de M. Antoine Platana et de Mlle Marthe Latreille, chez M. Latreille, au lac Marguerite, lundi dernier.

ACHAT.—M. Max Coupal a acheté la maison occupée par M. Corriveau et l'écurie de M. Sherling. Il transporte les deux bâtisses sur la terre qu'il a achetée de M. Théo. Dedecker, près du village.

—M. Théo. Dedecker a acheté la terre de son frère Henri, qui doit partir bientôt faire un voyage en Belgique. M. Henri Dedecker est syndic de la paroisse de Montmartre.

— M. Magloire Beaulieu a acheté le 18-13-10-W2, et en prend immédiatement possession.

—M. Ecarnot vient d'acheter un superbe cheval pur sang.

PRINTEMPS.—Bien que le printemps soit tardif et les chemins boueux, les anciens y voient une bonne année, à cause de la grande quantité de glace restant encore sur les chaumes, et qui y conservera l'humidité pour la récolte.

DERNIERE NOUVELLE.—Grâce à l'aide de M. H. Pepin, M. Jos. Lacasse a le bonheur d'annoncer au public que sa boutique de boucher est prête et qu'entière satisfaction sera donnée à toutes les personnes qui se présenteront.

N'achetez pas les restes des autres. Venez voir nos quatre chars de pin "fir" de choix, récemment arrivé des meilleurs moulins de la Colombie. Chez Côté, Montmartre, Sask.

Le français à l'Université de la Saskatchewan

Le sénat de l'Université est saisi d'une proposition du Dr Patrick et de Robert Martin à l'effet de rendre le français obligatoire dans les programmes partout où il n'est actuellement que facultatif. — On veut faire reconnaître le statut officiel du français au Canada.

Le Dr T. A. Patrick, de Yorkton, et Robert Martin présenteront, à la prochaine assemblée du sénat de l'Université de la Saskatchewan, le 7 mai, la motion suivante:

"Le sénat désapprouve dans le programme et le cours d'étude ce qui suit: En général,

1. Le français y est classé et désigné comme une langue étrangère;

2. D'autres langues modernes n'ayant pas dans la province et dans le pays le même statut légal, que le français, n'ayant pas au Canada le statut équivalent, obtiennent la même position relative; en particulier:

3. Pour l'immatriculation "junior":

(a) Dans les arts, le latin et le grec sont obligatoires, et le français ne l'est pas.

(b) En arts, sciences, loi, médecine, art dentaire, pharmacie, mécanique, agriculture et comptabilité, le français n'est pas obligatoire:

(c) Le français ne peut être exclusif pour le grade d'immatriculation "senior": il peut être accepté à la place de deux langues étrangères en arts, sciences, art dentaire et comptabilité; il n'est pas requis exclusivement en mécanique:

4. Pour l'immatriculation "senior":

(a) En arts et en sciences, le français n'est pas obligatoire.

5. Dans les cours généraux pour le baccalauréat ès arts, le français n'est pas obligatoire.

6. Dans les cours généraux pour le degré de bachelier ès arts, deux classes en français ne sont pas obligatoires: et d'une façon générale:

Le cours en français autre que celui pour les étudiants qui se spécialisent dans cette langue attache trop d'importance à l'étude de la littérature française et trop peu à l'acquisition et à l'usage par la parole du vocabulaire français courant.

Cependant l'adoption de cette motion ne devra pas priver tout étudiant qui a commencé un cours d'études d'après le programme actuel du droit d'obtenir ses degrés régulièrement dans les sujets qu'il a choisis."

En adressant cette motion aux journaux, le Dr Patrick l'accompagne d'une longue lettre dont nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux les passages principaux.

"Cette motion, dit-il, suppose que notre université provinciale a un rôle plus étendu que son champ actuel, que son travail affecte non seulement cette province, mais la nation et le monde entier, et que ses buts doivent être en relation avec son rôle.

"Nous estimons que notre université canadienne-anglaise devrait former ses étudiants en vue du service national et que l'une des formes les plus claires du service national est de développer parmi les Canadiens le sens de la solidarité nationale. Pour ce qui est des deux races principales du Canada, nous pensons que la solidarité nationale ne peut être basée sur la chimère de la fusion ou de l'assimilation. On peut prévoir certainement la fusion et l'assimilation des immigrants des autres races qui viennent au Canada; mais les Canadiens français ne sont pas des immigrants et leur langue, comme l'anglais, n'est pas une langue étrangère au Canada.

"La solidarité nationale canadienne doit être basée sur une reconnaissance franche et sans réserve du fait incontestable que le Canada est et sera toujours un pays à deux cultures et à deux langues.

"Les Canadiens anglais ont toujours manqué, et, pendant quelques années encore continueront à manquer, de chefs capables de présenter à leurs compatriotes de descendance française le point de vue des Canadiens anglais dans la langue de ceux auxquels ils s'adressent. Disons que les Canadiens français, à leur honneur, ont rarement souffert, s'ils l'ont jamais fait, du même désavantage. Leurs chefs ont toujours été capables de discuter les questions canadiennes face à face avec les Canadiens des deux races.

"La solidarité nationale canadienne sera complète seulement lorsque les chefs de la pensée canadienne-anglaise, personnifiant en eux-mêmes une reconnaissance du bilinguisme de notre pays, pourront se mesurer sur pied égal avec leurs confrères canadiens-français. D'après la juste métaphore d'un savant président d'une université de l'Ouest Canadien: le Canada n'est pas une circonférence tracée autour d'un centre unique, mais une ellipse tracée autour de deux foyers.

"Malheureusement les Canadiens français ont trop souvent motif de penser que leurs droits à leur langue sont méconnus ou attaqués. Les minorités sont proverbialement jalouses des droits de leur langue.

"Une franche reconnaissance, de la part de nos universités canadiennes-anglaises, du fait que le français n'est pas une langue étrangère au Canada et qu'il a un statut légal que n'a aucune langue étrangère contribuerait beaucoup à détourner de l'esprit de nos compatriotes canadiens leurs craintes jalouses pour le statut de leur langue au Canada. Cette reconnaissance ne peut s'exprimer qu'en rendant le français obligatoire dans le cours d'études.

"Veuillez noter que nous suggérons un programme universitaire et non pas un programme provincial d'instruction. Les sénats et les conseils des universités ont le privilège de prescrire leurs propres cours d'études, mais les choses de l'instruction en ce qui concerne les écoles élémentaires regardent exclusivement les gouvernements et les législatures de la province.

"Notre motion propose que le français soit rendu obligatoire là où il n'est actuellement que facultatif dans les cours d'études prescrits par notre université provinciale; elle suggère qu'on attache une plus grande importance à l'usage par la parole du vocabulaire français ordinaire, pour que la connaissance du français et la capacité à s'exprimer dans cette langue ne soient pas limitée à l'oeil et à la plume mais embrassent en particulier, l'oreille et la langue. Ceci nécessiterait plus d'instruction verbale et d'examens oraux.

"Nous voudrions que notre université de la Saskatchewan prenne les devants dans cette forme évidente et nécessaire de service national dont nous avons parlé et dans l'effort pour écarter l'obstacle qui continuera d'exister pour les Canadiens anglais jusqu'à ce que leurs chefs soient capables de conférer et de coopérer en termes égaux avec les chefs canadiens-français dans la grande oeuvre de la solidarité nationale canadienne."

Après avoir invité le public à discuter sa proposition, le Dr Patrick dit un mot de la petite fraction de gens qui ne peuvent envisager l'étude du français sans y associer quelque motif politico-religieux et redoutent la future domination française. Il leur conseille simplement la fraternisation aujourd'hui, afin d'éviter la domination plus tard... "Si jamais la domination politique des Canadiens français arrive dans ce pays, elle sera basée sur la force intellectuelle et non sur la force du nombre: car l'homme qui possède deux véhicules pour transmettre ses pensées — toutes choses égales d'ailleurs — a un avantage intellectuel et par conséquent un avantage politique sur celui dont les pensées n'ont qu'un véhicule à leur disposition."

"Les proposeurs de la résolution, dit en terminant le Dr Patrick, sont des Canadiens anglais, non coreligionnaires de la grande majorité des Canadiens français; ils se placent uniquement à leur propre point de vue dans les changements qu'ils préconisent."

Un nouveau trust en formation

D'après la *Gazette* de Montréal, les deux principales aciéries, la Dominion Steel Corporation et la Nova Scotia Steel and Coral Company Ltd, s'uniront en une seule société. Les intéressés qui ont travaillé cette réunion tenteront de s'associer la Canada Steamship Lines et plusieurs autres chantiers de construction maritime.

Si ce plan d'association réussit, la société s'étendra non seulement en Angleterre mais aussi dans toutes les parties de l'Empire Anglais.

Une société connue sous le nom de Imperial Steel and Shipbuilding serait formée et les ressources du Canada joueraient un rôle important dans le développement de cette société.

Mentionnez le "Patriote" à nos annonceurs

MOUVEMENT DE L'A. C. F. C.

"Résurrection"

Pâques semble avoir favorisé le renouveau en certains quartiers. Nous saluons avec grand plaisir la "résurrection" du cercle de Saint-Hubert, très éprouvé mais non découragé par le rude coup qui l'avait frappé en 1918. La meill.ure preuve qu'il n'était pas mort et que son esprit se maintenait intact en dépit du silence fait autour de son nom, c'est que dès la première séance il a retrouvé toute sa vigueur et tout son entrain d'autrefois. Les comptes-rendus de ses réunions et de ses activités de toutes sortes seront accueillis avec joie ici, où ils continueront, comme par le passé, d'édifier les autres centres et de leur donner l'exemple.

Nos amis de Duck Lake qui, eux, n'ont pas besoin de ressusciter, ont cru néanmoins devoir déployer un peu plus d'éclat que de coutume à l'occasion des fêtes de Pâques, et ils ont donné dans la salle de l'hôtel de ville une grande séance dramatique et musicale qui a naturellement remporté un magnifique succès.

Les lecteurs du "Patriote" n'ont sans doute pas manqué de noter quelle faveur croissante obtiennent partout ces représentations d'amateurs organisées par les nôtres. En ce moment surtout, il est bien rare de lire une chronique des centres franco-candaiens où il ne soit pas fait mention de quelqu'une de ces séances. Partout il y a abondance d'acteurs, de pianistes, de chanteurs pleins de talent et de bonne volonté et des auditoires toujours avides d'entendre une belle chanson française ou de suivre les péripéties d'un beau drame. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette disposition d'esprit qui témoigne de notre vitalité française et de louables efforts pour l'entretenir. Les représentations théâtrales et les séances récréatives de toutes sortes, par l'heureuse action qu'elles exerceat sur acteurs et auditeurs, sont assurément le grand moyen populaire et pratique d'entretenir chez nous le culte de la langue.

Ces divertissements utiles ne doivent cependant pas absorber toutes les activités. En ce moment surtout, à l'approche de la convention générale, il est urgent de voir où en est le cercle au point de vue du payement des cotisations et des rapports avec le Comité Exécutif. S'il y a eu négligence depuis quelque temps l'heure est venue de tout régulariser, afin de se mettre en mesure de figurer avec honneur devant toute la province lors du prochain congrès.

Le Secrétariat est toujours à la disposition des Franco-Canadiens qui ont besoin de conseils ou de renseignements.

DONATIEN FRÉMONT
Chef du Secrétariat.

ST HUBERT, Sask.

L'épouvantable catastrophe qui s'était abattue sur St-Hubert, le 8 novembre 1918, semblait bien avoir pour jamais frappé au cœur notre Cercle local.

Dans cette même journée, dans l'espace de quelques heures seulement, deux piliers du Cercle tombaient, comme foudroyés par le terrible fléau de l'influenza. Le matin, c'était M. Amédée Larade, notre incomparable déclamateur, dont le talent incontesté avait tant contribué à attirer les foules à nos réunions, et par suite à leur assurer, à chaque fois, un immense succès.

Le soir du même jour, c'était le Président même du Cercle, l'infiniment regretté Père J. Libert, qui nous quittait pour une vie meilleure, mais nous laissait dans la consternation la plus profonde, et dans le deuil le plus inconsolable... Tout l'hiver suivant, St-Hubert fit silence: le Cercle en particulier fut considéré comme mort. Et pour comble d'infortune, au moment même où nous espérions le voir se réveiller, avec le printemps de 1919, le Révérend Père B. Fallourd, devenu curé de la paroisse, nous quittait pour la France, où le devoir l'appelait, pour un séjour de plusieurs mois.

Nous avions précisément compté sur lui pour donner le signal du réveil. N'était-il pas tout désigné pour cela? C'est lui qui avait été le fondateur même du Cercle, en 1913. Il en avait rempli la charge de Président sans interruption jusqu'à Noël 1917. Il l'avait donc organisé et lui avait donné cette forme spéciale à St-Hubert qu'il avait toujours conservée depuis et qui avait fait son succès continuel.

Mais à la fin de 1917, il avait cru devoir s'effacer pour laisser la place, disait-il, à un plus digne et plus méritant. Le Révérend Père J. Libert, était rentré de France, après avoir, pendant trois années consécutives, vaillamment servi sa Patrie dans les rangs de l'armée française. L'honneur de la présidence du Cercle semblait donc lui revenir de plein droit. De fait, il fut élu Président. Mais, moins d'un an après, notre sympathique Président tombait, victime de son zèle sacerdotal. Et alors il semblait bien vraiment qu'avec lui notre cercle tombait aussi, et pour ne plus jamais se relever. Mais notre ancien Président veillait, et dans sa pensée, (ainsi qu'il nous le disait au jour de Pâques dernier) le cercle n'était resté qu'endormi.

En tous cas, ce qu'il y a de bien certain, c'est que, le 4 avril dernier, au jour même de la belle fête de Pâques, nous avons pu revoir notre Cercle bien vivant, aussi vivant que dans ses plus beaux jours du passé. Au moment même de l'ouverture de cette première réunion, qui devait marquer son réveil, selon les uns, sa résurrection, selon les autres, 38 membres bien en règle, étaient déjà inscrits sur la liste du Cercle. Notre ressuscité était non seulement vivant, mais vraiment plein de force et de santé. Une preuve indéniable, c'est qu'il a pu, dès la première minute, se mettre à l'œuvre, et qu'un travail des plus sérieux, commencé à 3 heures ½, n'était pas encore fini à 6 heures sonnantes.

Notre première opération, naturellement, devait être de procéder à la nomination, par vote secret, des officiers du Cercle. Il suffisait de donner le nom des élus, pour juger de la qualité de ce premier travail.

Le Révérend Père B. Fallourd, recueillant tous les suffrages, est élu Président: un malin a même prétendu qu'il y avait eu unanimité plus au moins une voix. En tous cas, ce qui n'est pas douteux, c'est que la déclaration de cette nomination a été immédiatement saluée par un tonnerre d'applaudissements prolongés. Alors, le nouvel élu, tout confus du témoignage d'une pareille confiance, se lève pour remercier l'assistance et d'un ton fort ému, nous promet d'apporter à l'accomplissement des devoirs de sa charge le même zèle et le même dévouement qu'il y a déjà déployés dans le passé, durant quatre années consécutives de présidence. "Comme par le passé, ajoute-t-il, nous comprendrons les avantages de l'union parmi nous et la nécessité de l'association entre tous les Franco-Canadiens. Nous travaillerons, de concert avec les autres Cercles de l'A.C.F.C. de la province, à la défense de nos intérêts religieux et nationaux. Comme par le passé, pour l'honneur de St-Hubert, nous aurons à cœur de rendre notre Cercle l'un des plus vivants et des plus actifs de la province. Si notre réputation n'est plus à faire, nous tâcherons au moins de la soutenir".

La Vice-Présidence est quelque peu disputée. Mais M. Paul Mullie l'emporte avec plusieurs voix de majorité.

La charge de secrétaire-trésorier est encore échue d'emblée à M. François Smets. Nous avions besoin de trois conseillers seulement: il y a eu une telle compétition, que nous avons failli avoir quatre ou cinq ex æquo: ce qui prouve bien que les hommes de conseils ne manquent pas à St-Hubert. Finalement, ont été déclarés élus: MM. Olivier Praud, Victor Boutin et Maurice Boutin.

Pour assurer l'ordre parfait, dans nos réunions, nous avons cru devoir créer un rouage nouveau. Il s'agit d'abord d'un commissaire-en-chef. Pour remplir ce poste de confiance, nous avions précisément sous la main un homme d'une compétence indiscutable. M. Arthur Gérard était certainement l'homme de la situation. Aussi fut-il élu avec une très forte majorité.

Pour remplacer le commissaire en chef, en cas d'absence, il était naturel de choisir un sous-commissaire. C'est là, que dans notre assemblée se sont manifestées, pour la première fois, des tendances peut-être bien inquiétantes. Figurez-vous que nous nous sommes vus, un instant au moins, très fortement menacés par le péril féminin: et nos suffragettes n'ont même pas la patience d'attendre le nombre des années: et il n'y en avait pas qu'une seule. Heureusement, M. J. Perpète était là pour y mettre bon ordre. C'est lui qui a fini par décrocher la timbale. N'empêche qu'il a eu l'humiliation de se voir talonné de fort près par deux de nos jeunes suffragettes, dont l'une, s'il vous plait n'était ni plus ni moins que sa propre fille... Où allons-nous, Grand Dieu!!! Et qu'allons-nous devenir, si nos meilleures maisons se trouvent ainsi divisées contre elles-mêmes?...

Enfin nos élections sont terminées: mais cela ne veut pas dire que tout est fini. Plusieurs questions très importantes ont été touchées et discutées. Si bien que cette première réunion, qui avait été convoquée sans autre programme arrêté que l'élection des officiers, s'est trouvée, de fait, être une véritable séance d'étude, dans laquelle il s'est fait une besogne vraiment sérieuse et abondante. Si, sans aucune préparation, nous avons réussi à fournir une telle somme de travail sérieux, nul doute que nos réunions futures auront un succès encore plus complet.

Et la partie récréative? Nul n'ignore qu'à St-Hubert, nous n'avons jamais pu trouver le moyen de nous en passer... Sur ce point encore, nous nous sommes bien retrouvés ce que nous étions autrefois... C'était d'ailleurs le jour de résurrection pour notre Cercle. Ne fallait-il pas le fêter?... Ce n'est pas sans inquiétude cependant que chacun se demandait ce que nous pouvions encore espérer, après la disparition de notre regretté M. Larade. L'inquiétude ne fut pas de longue durée: Ne nous restait-il pas, déjà pour commencer, M. Olivier Praud avec sa belle et forte voix. De fait, il nous fut vraiment agréable, après un silence de 18 mois, d'entendre à nouveau le chant de "*La Vieille Horloge*". Et puit vint le tour d'artistes nouveaux. Là, nous devions avoir d'intéressantes surprises. M. Perpète, en particulier, avec ses chansonnettes: "*Voix du Rhin*", "*Quelques types d'employés des vieux Pays*", "*Soldats de France*", n'a-t-il pas été pour nous une véritable révélation? Voilà une nouvelle mine qu'il fera bon d'exploiter. "Un de perdu, deux de retrouvés", disait quelqu'un, et non sans quelque apparence de raison; car il parait bien qu'il n'est pas le seul artiste parmi nos nouveaux arrivés. Nous avons déjà plusieurs engagements qui promettent pour notre prochaine réunion, qui aura lieu le premier dimanche de mai.

DUCK LAKE, Sask.

Le lundi de Pâques, les habitants de Duck Lake et de son vaste district étaient invités à assister à 8 h. du soir, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, à une soirée dramatique et musicale au profit de l'A.C.F.C.

En présence d'une salle comble, nos artistes ont développé un programme choisi avec soin et l'ont exécuté de main de maîtres... comédiens.

Le piano était tenu par Mlles Stotz et Laura Forestier, tantôt ensemble à quatre mains, tantôt s'accompagnant l'une l'autre, ainsi que d'autres belles voix, telles Mme Albert Courchêne et Mme Mercier.

Nos comédiens nous ont d'abord bien divertis sur le dos des docteurs, qui en ont vu de toutes les sortes depuis Molière, et qui cependant, tous bons enfants et sans rancune, s'empressent de soulager nos misères et même de nous arracher les dents... sans douleur! O ironie!

Nos jeunes gens n'ont pas craint ensuite d'affronter le grand drame en représentant une vieille connaissance: *l'Ildac*, drame en trois actes, dont la scène se passe en Espagne, sous les rois de Castille.

La crainte d'occuper trop de place m'empêche d'entrer dans l'analyse de la pièce. Qu'il suffise de dire aux lecteurs que toutes les fois qu'ils verront ce drame affiché ils ne manquent pas d'aller l'entendre, surtout lorsque les interprètes s'acquittent de leurs rôles avec autant d'intelligence que nos jeunes gens.

Donc, soirée fort divertissante et très morale dont les spectateurs garderont longtemps le souvenir.

Puis-je terminer cette chronique de Pâques sans dire un mot des cérémonies de la grande fête des chrétiens? Qu'il me soit permis, pour aujourd'hui, de sortir de l'impersonnalité du chroniqueur pour remercier directement mes amis et collaborateurs pour le zèle qu'ils ont déployé en apprenant en si peu de temps et de répétitions une messe en trois parties. Je me fais un plaisir de les nommer:

MM. C. Babineau, Dumoulin, St-Denis père et fils, A. Leblanc, G. Stotz, Ar. Guilbault, N. Pollart, C. Gervais, J. David, sans oublier notre violoniste E. Grézault.

L'orgue était tenu avec maëstria par notre charmante organiste, Mlle Désilda Doucet.

L'impôt sur le revenu rapporte peu au Trésor

Un état de la recette de l'impôt sur le revenu, déposé devant la Chambre, constate qu'en 1917, 6,501 contribuables ont payé la taxe sur le revenu et que celle-ci a rapporté cette année la somme de $2,198,260.

Si on défalque les frais d'administration, la somme qui revient au trésor est minime en comparaison des ennuis que cause cet impôt à des milliers de citoyens, surtout à ceux qui n'ont que de modestes revenus et qui ont d'interminables formules à remplir. Exigeons au moins des formules en français.

Informations Agricoles

La disette de foin

Régina.—J. G. Robertson, commissaire des animaux pour la Saskatchewan, informe les cultivateurs manquant de nourriture qu'ils peuvent se procurer du foin dans l'Ontario et le Québec de $30 à $35 la tonne. Il faut ajouter $10 pour le transport jusqu'à Winnipeg. De là, le foin peut être transporté gratuitement dans les districts éprouvés par la sécheresse, en vertu des arrangements conclus, l'automne dernier, entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les chemins de fer.

Le commissaire des animaux offre de fournir les noms de vendeurs de l'Est aux fermiers qui en feront la demande télégraphiquement à Régina.

Le printemps tardif a exercé un sérieux effet sur la situation de la nourriture des animaux dans plusieurs parties de la province. Beaucoup de fermiers ont été obligés d'entamer les provisions qu'ils avaient réservées pour le temps des semences et ils auront besoin d'acheter d'autre foin avant la fin des travaux du printemps. Des animaux, pas en très grand nombre cependant, sont morts par suite de la disette de fourrage.

Dans les district où il y avait abondance l'automne dernier, la disette est aussi grande aujourd'hui que dans les régions dépouillées par la sécheresse. Dans le nord-est de la province, de grandes quantités de foin ont été vendues $20 la tonne. On n'avait gardé que juste ce qu'il fallait jusqu'au 1er avril. Aujourd'hui les fermiers de cette région sont obligés d'acheter le foin $50 la tonne.

La situation est meilleure dans les districts du Lac des Prairies et du Lac Vert, où l'on estime que 20,000 têtes de bétail au moins ont hiverné et où le fourrage ne fait pas défaut.

Le prix du sucre augmente encore

Montréal.—Une nouvelle hausse du prix du sucre a pris effet le 15, les raffineries ayant augmenté leur prix de $2.00 et $2.50 par 100 livres. Les prix actuels sont $18.50 et $19.00 à la raffinerie. Les marchands au détail le vendront de 20 à 23 sous la livre.

Quel temps va-t-il faire?

Toute personne peut pronostiquer par l'observation des phénomènes atmosphériques et l'usage du baromètre.

Prédire le temps n'est pas seulement une intéressante occupation, mais un art d'une grande utilité économique. Cette prescience immédiate du temps est d'une grande importance non seulement aux pêcheurs et aux mariniers, mais aussi aux habitants des campagnes, car elle peut leur épargner un surcroît de travail et prévoir des dommages aux récoltes. Les pronostics publiés par les journaux parviennent souvent trop tard aux cultivateurs pour leur être d'un usage pratique. Toutefois, un observateur attentif, une fois qu'il connaît les principes généraux qui gouvernent les courants atmosphériques, peut prédire le temps avec assez d'exactitude, au moins 12 à 24 heures à l'avance.

Les phénomènes atmosphériques, en apparence capricieux, suivent néanmoins des lois naturelles bien définies. Le vent, l'agent le plus influent à cet effet, exerce sur le temps une action directe. Quiconque veut donc être pronostiqueur du temps, doit commencer par une observation systématique des vents. Une telle étude lui semblera si utile et si intéressante, qu'il la poursuivra et cherchera à étudier plusieurs phénomènes corrélatifs tels que le mouvement des nuages, les orages électriques, la pluie, la rosée, les brumes, etc.

Au Canada, les vents d'ouest dominent. Cela provient de ce que, dans la zone tempérée, l'air se meut autour de la terre en se dirigeant continuellement vers l'Est. Cependant, cette marche n'est pas uniforme; elle est interrompue par des tourbillons que l'on appelle scientifiquement des cyclones, qu'il ne faut pas confondre avec les tempêtes destructrices appelées tornades. Un cyclone est un immense tourbillon d'air entourant une zone à basse pression atmosphérique. Il peut être si considérable qu'il s'étend parfois sur la moitié d'un continent, de sorte que son tourbillonnement n'est pas aperçu dans une section quelconque en particulier. Dans notre hémisphère septentrional, le mouvement va toujours de droite à gauche autour du centre, autrement dit, à l'inverse de la marche des aiguilles d'une pendule. En outre, le vent souffle toujours vers le centre de l'air à basse pression, où le vent monte vers les parties supérieures de l'atmosphère. Tout l'ensemble se dirige vers l'est, en suivant la propension de l'atmosphère en nos latitudes. Son passage sur un endroit donné peut durer de un à trois jours.

Les signes de l'approche d'un cyclone sont: une chute du baromètre, un vent du sud ou de l'est, ou d'entre ces deux points, et quelquefois l'apparition de nuages légers et soyeux à une très grande altitude. Au fur et à mesure que la perturbation approche, la température s'élève, l'air devient humide, les nuages s'amoncèlent et le vent acquiert de la force. Enfin survient une chute de pluie ou de neige. Dès que la basse pression s'évanouit, le vent change de direction: il saute généralement à l'ouest ou au nord-ouest; le ciel s'éclaircit et l'aiguille sensible du baromètre indique un changement en se dirigeant de nouveau vers la droite. Maintenant, un mouvement atmosphérique très différent commence; on l'appelle l'anticyclone.

C'est, comme son nom l'indique, l'opposé d'un cyclone. En son centre, la pression est élevée et l'air descend des sphères supérieures. Le vent devient centrifuge et se meut suivant la direction des aiguilles d'une pendule. Le vent caractéristique souffle du nord-ouest. L'anticyclone est accompagné d'un temps sec et clair, et il survient une baisse notable de température qui est, cependant, modifiée, l'été, par l'abondance de soleil due à l'absence de nuages.

Le temps dans le Canada est principalement déterminé par une suite continue de cyclones et d'anticyclones, qui se poursuivent régulièrement à travers le continent, du Pacifique à l'Atlantique. En Colombie-Britannique, les chaînes de montagnes modifient diversement leur influence; mais des Rocheuses vers l'Est, notre atmosphère est principalement gouvernée par ces hautes et basses pressions.

Le baromètre est un instrument qui mesure la pression atmosphérique. Si celle-ci diminue, il faut s'attendre à un cyclone; si elle augmente, c'est un anticyclone: ils sont accompagnés des conditions de temps habituelles à l'un ou à l'autre. Certains baromètres portent inscrits sur leurs cadrans les mots "pluie, variable, beau", etc. Ils n'ont aucune signification et il ne faut pas y faire attention. Ce qu'il importe d'observer, c'est la direction de l'aiguille. Un bon baromètre coûte environ $10: sur une ferme, on ne regrettera pas ce déboursé, pourvu que l'on prête attention aux indications de l'instrument.

Pour le sou bilingue

Le comité central de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne, à sa séance du 17 mars, a adopté la proposition suivante, qui a été communiquée à l'honorable sir Henry Drayton, ministre des finances:

"CONSIDERANT que la Confédération canadienne unit deux races, la française et l'anglaise, et que la constitution canadienne assure en principe, dans son esprit et dans sa lettre, le respect égal des droits de chacune de ces deux races, notamment en matière de langues;

"CONSIDERANT que plusieurs nations civilisées formées de plus d'une race pratiquent ce respect des droits ethniques par divers actes de l'autorité civile, entre autres par le choix des langues servant d'inscriptions à la monnaie;

"CONSIDERANT l'exemple des Indes elles-mêmes, colonie anglaise récemment dotée d'une nouvelle forme de gouvernement où l'on assure que le principe de l'autonomie est reconnu, et dont les pièces de monnaie, même avant cette réforme, portaient des indications hindoues, à côté des anglaises;

"Le comité central de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, au nom des 118 cercles qu'il représente, répandus dans près de 50 collèges électoraux de 4 provinces du Canada;

"Exprime le vœu suivant:

"Qu'à l'occasion de la frappe de nouvelles pièces de monnaie d'un sou (cent), le ministre des finances du Canada avise aux moyens efficaces de respecter les deux langues officielles du pays."

WINNIPEG.—Une association vient de se former pour promouvoir la cause de l'Irlande sous le nom de "Canadian Friends of Irish Freedom?

—Les labours du printemps ont commencé le 12 sur la ferme expérimentale de Morden. Les travaux agricoles commencent en ce moment dans la partie nord du Manitoba.

—Un concierge "profiteur" a été condamné à $10 d'amende. Dans une annonce de journal il avait offert de sous-louer un appartement à la personne qui donnerait "le meilleur boni au gardien".

MONTREAL.—Le rapport des inspecteurs alimentaires démontre que 57,000 livres de vivres, ont été gaspillées pour avoir été gardées trop longtemps en entrepôt.

MARCHE AUX GRAINS PRINCE-ALBERT

BLE

No. 1 Nord	$1.92
No. 2 Nord	1.89
No. 3 Nord	1.84
No. 4 Nord	1.76
No. 5 Nord	1.65
FOIN, non pressé	$40 à $45
AVOINE	$1.00
ORGE	$1.60
MOULEE, 100 livres	$2.85
SON, 100 livres	$2.60
BEURRE, la livre	55 à 65c
OEUFS, la douz	45 à 50c
POMMES DE TERRE	$1.75 à $2.50
POULET, la livre	45c
PORC, la livre	23c
BOEUF, la livre	11 à 13½
MOUTON, la livre	24 à 26c

MARCHE AUX BESTIAUX de Prince-Albert

(P. Burns & Co.)

Bouvillons de choix	9 à 11
De boucherie	8 à 9
Génisses	8 à 11
Vaches	8 à 10
Communs	4 à 5
Bœufs	4 à 8½
Conserve	3½ à 5
Veaux	10 à 12
PORCS	
De choix	19.50 à 20.00
MOUTONS	
Béliers	11 à 13
Brebis	10 à 12½
Agneaux	12 à 15

MARCHE AUX BESTIAUX de Winnipeg

Bouvillons de boucherie, de choix, 12.50 à 13.00; bons, 10.50 à 11.00; moyens, 7.50 à 8.50.

Génisses de boucherie, de choix, 11.50 à 12.00; assez bonnes, 9.50 à 10.00. Vaches de boucheries, de choix, 10.50 à 11.50; assez bonnes, 8.00 à 8.50; moyennes 5.50 à 6.00; conserve, 4.00 à 5.00; vaches laitières, $110.00.

A engraisser, 9.50 à 10.00; bons, 8.75 à 9.00; assez bons, 6.00 à 6.50.

Taureaux, de choix, 8.00 à 8.50; bons, 6.50 à 6.75; communs, 5.75 à 6.00.

Bœufs, de choix, 7.50 à 8.00; bons, 6 à 7.00; moyens, 5 à 5.50; communs, 4.00 à 4.75.

Veaux, de choix, légers, 14.00 à 15.00; de choix, pesants, 10.00 à 11.00.

Moutons de choix, 10.00 à 12.00; agneaux de choix, 14.50 à 15.00; béliers de choix, 12.50 à 13.50.

Porcs de choix, 20.00; pesants 18.00; truies 16.00; verrats, 11.00 à 14.25; légers 17.25 à 18.75.

MARCHE AUX GRAINS de Winnipeg

AVOINE—No. 2 C.W., 106; 3 C.W., 102½; 1 fourrage 102½.

ORGE—No. 3 C.W., 170⅞; 4 C.W., 150⅞; fourrage, 141⅞.

SEIGLE—2 C.W., 206½.

LIN—No. 1 N.W.C., 525; 2 C.W., 518; 3 C.W., 465.

Bulletin de Colonisation

Numéro 14 — Produits Laitiers

COLONS ET CULTIVATEURS CANADIENS

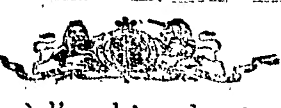
L'élevage et les produits laitiers, ajoutés à la production des grains, assurent la prospérité des fermiers.

Le nord-est de la Saskatchewan, particulièrement la région de St-Brieux, est propice à ce genre de culture. Chaque année, il s'expédie, de St-Brieux, de 1000 à 1200 animaux de boucherie. Les marchands de la localité y achètent, en été, environ 30,000 livres de beurre. Les fermiers vendent en plus à la crèmerie de Melfort à peu près 10,000 gallons de crème. Ce sont là les résultats d'une industrie qui n'est qu'à ses débuts. Un meilleur service de chemin de fer y rendra plus payante et augmentera l'industrie laitière.

Pour renseignements, s'adresser à

L. A. DELORME

Prince-Albert, Sask. — Saint-Brieux, Sask.



Vente à l'enchère de réserve à bois sur les terres du Dominion

Le droit de couper le bois sous permis sur la réserve No. 2684, comprenant les terres suivantes dans la province de la Saskatchewan, sera offerte en vente à l'enchère publique au prix initial de $11,200, à 2 H. P.M., LE MERCREDI 23 JUIN PROCHAIN, au bureau de l'Agent des bois du Dominion à Prince-Albert:

Réserve à bois No. 2684 située dans la province de la Saskatchewan et comprenant les sections 16, 17, 18, et le quart sud-ouest de la section 19 du township 46, rang 11, la moitié sud et le quart nord-est de la section 13, les deux moitiés sud des sections 23 et 24, township 46, rang 12, à l'ouest du 2ème méridien, contenant une superficie de cinq milles carrés, plus ou moins.

Une licence ne sera pas émise avant que soient payés le plein montant du prix d'achat et la location pour la première année.

Les conditions de payement, le prix de la location, etc., sont contenus dans les Règlements du Bois, dont on peut avoir une copie en s'adressant au soussigné ou à l'Agent du Bois de la Couronne à Prince-Albert.

B. L. YORK,
Contrôleur.

Division des Terres à bois et pâturage
Département de l'Intérieur.
Ottawa, 31 mars 1920.

PRINCE-ALBERT

Le R. P. Panhaleux part pour la France

Le R. P. Panhaleux, O.M.I., curé de la Cathédrale, est parti aujourd'hui pour la France; il s'embarquera le 7 mai à Québec à bord du "Victorian" Il a obtenu de ses supérieurs un congé de quatre mois qu'il passera dans sa famille, en Bretagne. Tous les catholiques de Prince-Albert, qu'il a su s'attacher par son zèle et ses manières affables, font des voeux pour son heureux voyage et son prompt retour au milieu d'eux.

Pendant l'absence du R. P. Panhaleux, la charge de curé de la Cathédrale sera remplie par le R. P. Cozanet, O.M.I. de Lethbridge, Alta.

Des trottoirs!

Trente employés du pénitencier ont présenté une pétition à la ville pour réclamer un trottoir sur la quatorzième ou la quinzième rue ouest depuis l'école Queen Mary, où finit actuellement le trottoir, jusqu'au terrain du pénitencier. Cette partie de la route est complètement impraticable quand le temps est mauvais. Les employés du pénitencier, qui habitent en ville et doivent passer là matin et soir, souffrent beaucoup du manque de trottoir.

Cette requête est amplement justifiée et nous espérons qu'il y sera fait droit. Mais l'état de choses qu'elle dénonce ne dit qu'une partie de la vérité. Pendant qu'elle y sera, la ville fera bien de restaurer complètement ses trottoirs en ruine et d'en construire enfin là où l'on en attend depuis pas mal d'années. L'état actuel de ses finances lui permet aujourd'hui cette dépense que personne ne s'avisera de trouver déplacée.

—Une pétition circule pour avoir l'avance de l'heure en même temps que les chemins de fer. Deux cents signatures sont nécessaires pour que la ville décide un referendum sur la question.

—Le printemps est enfin venu: la neige est disparue rapidement sous les chauds rayons du soleil et les chemins, espérons-le, seront bientôt praticables partout. On s'attend à ce que la glace se mette en mouvement sur la rivière d'un moment à l'autre.

—Notre compatriote Alfred Paré a fait l'acquisition du "Miller's Market" dans lequel il avait déjà des intérêts considérables. L'établissement portera désormais le nom de "Paré's Market". Il continuera d'être administré sur le système exclusif du comptant. A la demande de nombreux clients, il a installé un système de livraison à domicile par voiture automobile.

MARCELIN, Sask.

Nous avons enfin le printemps. Alleluia! Les petits oiseaux chantent: les petits coqs de prairie et les merles, les canards et les oies sauvages gagnent le nord.

—La grippe a visité presque tous nos foyers, sans faire de victimes cependant, si l'on excepte une couple de jeunes enfants. L'hiver a été long et il ne reste rien à peu près des provisions pour la nourriture des animaux. Nos gens feront les semences quand même; les bêtes mangeront du mil de Québec que nous payons $50 dollars la tonne. Et les travaux commencent aujourd'hui 19ème jour d'avril. Nous avons eu six mois et six jours d'hiver.

A la grâce de Dieu, tout est bien qui finit bien et nos cultivateurs confieront à la terre leurs généreux grains, attendant de la divine Providence fécondité et bénédiction.

—M. l'abbé Morneau, notre digne vicaire, nous a quittés pour quelques mois, étant allé remplacer M. Lebel, curé d'Albertville, qui fera un voyage d'affaires à Québec.

—Le 16 du mois, M. Joseph Beaudrault faisait baptiser son premier enfant, un garçon, Pierre-René. Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Beaudrault, oncle et tante de l'enfant.

—Le 17, grande joie aussi chez M. J. Isaïe Lalonde, maire du village. Un treizième enfant recevait le baptême: Marie-Marguerite-Flore. Parrain et marraine, M. et Mme J. L. Landry.

—Mercredi, 14 avril, le Rév. Père Bellavance, S.J., recteur du Collège d'Edmonton, nous arrivait par le train, accompagnant la dépouille mortelle d'un de ses collégiens, l'enfant de M. Alphonse Arsenault, de Marcelin. Le jeune garçon a succombé le 11 avril a une deuxième pleurésie. La paroisse et la famille ont été touchées de cette condescendance de la part du bon directeur. La sépulture a eu lieu vendredi, et le bon petit garçon, qui a fait une mort de saint, repose à côté de son petit frère de cinq ans dans le lot de famille. R.I.P.

—Le 17 avril, M. Hervé Degenais avait la douleur de perdre son fils unique, Joseph-Emilien âgé d'un mois

L'HEBDO-INFORMATION

(Suite de la 3ème page)

l'intention de faire servir les fonds de cette organisation à leurs luttes électorales. L'un d'eux, M. Gould, nouveau député d'Assiniboia, a ajouté qu'ils ont d'autres moyens plus honnêtes de se procurer les fonds nécessaires, c'est-à-dire par souscriptions volontaires de une piastre et même de cinquante sous par tête. Là-dessus s'est engagée toute une petite bataille parlementaire, les unionistes criant au scandale et à la corruption électorale. Un homme, disent-ils, qui a donné une piastre en faveur d'une candidature quelconque, se trouve intéressé davantage au parti en question, et il sera porté à "suivre sa piastre" comme on dit, de sorte que le vote qu'il donnera sera influencé d'avance par cette souscription. Mieux vaut laisser continuer le vieux système des contributions personnelles, et ne défendre que celles des compagnies et sociétés financières, ainsi que le veut la nouvelle clause 10.

Les Fermiers ont défendu énergiquement leur cause et démontré que tout se fait ouvertement chez eux, qu'on publie la liste des souscriptions et la façon dont les fonds recueillis ont été dépensés. M. Gould a donné lecture du bilan de sa propre élection, qui a coûté environ $3000. Chaque dépense est inscrite par un secrétaire et publiée dans les journaux. Par conséquent, pas de corruption et pas d'influence cachée de gros souscripteurs. Les Fermiers racontent leurs affaires avec une franchise qui a étonné et scandalisé, si on peut dire, les vieux routiers de la politique, comme le docteur Edwards, de Frontenac, Ont., M. Best, cultivateur ontarien tory, et plusieurs autres. On a fait le procès des Fermiers pendant plus de deux heures, mais ils se sont défendus victorieusement. Il reste à voir s'ils s'en tireront aussi bien dans la prochaine lutte électorale.

LE VIEUX PORTIER

La situation en Irlande

Le cardinal Logue, primat d'Irlande, a fait la déclaration suivante à l'*Universal Service*, de Dublin, le 22 mars:

Personne ne se rappelle avoir connu une situation aussi alarmante que celle qui existe actuellement en Irlande. On voit des répressions rigoureuses d'un côté et des représailles de l'autre; on voit un régime militaire qui rivalise en rigueur avec les régimes les plus autocratiques des autres pays; on voit des sentences qui sont prononcées et qui sont hors de proportion avec les infractions commises; on voit que l'institution des lettres de cachet fonctionne sur un plus haut pied que sous l'ancien régime en France; on voit des déportations telles qu'il s'en est faites lors de l'occupation de la Belgique par les Allemands.

Ces actes et d'autres semblables ne peuvent que provoquer l'exaspération, l'insouciance, le désespoir et le désordre. D'un autre côté nous voyons des représailles, et des crimes que tout homme qui est guidé par la loi de Dieu doit regretter et réprouver. Et je suis sûr que ces actes sont réprouvés par la majorité des catholiques quelles que soient leurs opinions politiques.

Il serait injuste de rendre tout un peuple qui a été jusqu'ici paisible et respectueux des préceptes divins responsable des actes commis par quelques têtes chaudes qui sont probablement les émissaires ou les dupes de certaines sociétés secrètes.

Si les autorités continuent à agir comme elles l'ont fait la paix ne pourra malheureusement pas durer. Par exemple, dans une de nos villes les constables et les soldats ont décidé de faire un raid. Avant l'aurore ils ont pénétré dans les maisons, ont tiré les gens hors de leurs lits, et les ont amenés en captivité sans avoir reçu de plaintes et sans posséder de mandats contre eux. On a vu aussi les troupes marchant dans les rues, comme si la guerre avait été déclarée.

On ne peut affirmer que ces actes ont été faits dans le but d'exaspérer la population et de la provoquer à la révolte: cependant en dépit des intentions le peuple irlandais a été provoqué au désordre. Le peuple qui a été traité ainsi peut avoir des opinions politiques qui peuvent être droites ou fausses, modérées ou extrémistes, mais tant que ces opinions restent dans le domaine des opinions il est de mauvaise politique de tyranniser le peuple et de le forcer à agir.

C'est de plus une flagrante injustice. La plupart de ces jeunes gens sont nécessaires à leurs familles; les travaux qui se font le printemps demandent leur coopération, surtout au moment où les autorités se plaignent que les vivres manquent et que si l'on ne produit pas suffisamment, la famine nous guette.

Il valait donc mieux les laisser à leurs travaux, eux qui n'avaient d'autre tort que d'exprimer des opinions politiques; il valait mieux les laisser travailler que de les envoyer chômer dans les prisons d'Angleterre.

Cependant le peuple irlandais doit supporter ces épreuves avec patience et résignation, selon la volonté de Dieu. Quels que soient ses griefs, il n'est pas justifiable de commettre des crimes qui sont en conflit avec la loi divine.

Cet état de choses ne peut durer et ne peut être approuvé par l'opinion publique moderne. La force ne peut jamais prendre la place d'un gouvernement juste.

Une coopérative ouvrière

Québec.—Le Conseil Central des Métiers de Québec, fédérations des ouvriers nationaux et catholiques, a mis à l'étude, le projet de la formation d'une coopérative de consommation, pour le bénéfice des ouvriers de Québec, afin de diminuer le coût de la vie. M. l'abbé Fortin, aumônier du Conseil, a exposé aux membres, les avantages de la coopérative. La question a été référée à un comité d'études.

PETITES ANNONCES

Vingt-cinq mots ou moins, 25 sous. Un sou par mot supplémentaire. Quatre insertions pour le prix de trois. La copie devra être écrite très lisiblement et être accompagnée du prix de l'annonce.

ETALON A VENDRE—Pur sang Surffolk, prêt pour le printemps, avec ses certificats pour la Saskatchewan, 9 ans, pesant 1835 livres. S'adresser à M. Anthime Bourdon, Garonne, Sask.

A VENDRE.—Section entière de terre près de Marcelin, $13.00 l'acre seulement, 100 acres prêts à semer, bonnes bâtisses, bonne eau et bon pâturage; $1000 comptant, balance en paiements aux récoltes. S'adresser à Western Canada Finance, Chambre 8, Edifice McDonald, Prince-Albert, A. J. Hansen, gérant.

ON DEMANDE pour l'Ecole Bouillon une institutrice bilingue, qualifiée pour la Saskatchewan. Salaire $100 par mois ou plus suivant certificat. Service immédiat. S'adresser à A. Payement, Sec.-Trés., Tessier, Sask. 6—9 P.

POUX.—Mères de familles, ne laissez pas vos enfants avec des poux dans la tête. Saba détruira poux et lentes par une seule application. Franco, 25c., Saba Co., B. P. 1602, Montréal. Pas de timbres poste.

Terres à vendre dans la région de St-Brieux. A lire chaque semaine à la page 4 l'intéressant Bulletin de Colonisation traitant de cette fertile région.

TERRE A VENDRE.—A un mille du village de Sainte-Rose du Lac, Man. près de l'église et de l'école catholiques, centre canadien-français, quart de section où l'on coupe généralement de 80 à 100 tonnes de foin par an. Le tout peu être mis en culture sans un pouce de perte. S'adresser à H. NORMANDIN, Prince-Albert, Sask., ou à J. Valcourt, Sainte-Rose du Lac, Man. 4—9

Terre à vendre

Une demi-section à deux milles de l'église dans un centre français, à vingt milles seulement de Prince-Albert, à trois milles de la crèmerie d'Henribourg, et à deux milles de la fromagerie d'Alberville. 160 acres en foin. Bonnes bâtisses et eau de première classe en abondance. Avec ou sans roulant. Ecrire à J. E. PAINCHAUD, Albertville, Sask.

A VENDRE.—Bon quart de section de terre, à 6 milles ½ de Debden, centre franco-canadien. Riche terre noire, eau de lac et eau de puits, grande superficie de terre à foin. Quelques petites bâtisses. Emplacement idéal pour ferme laitière. Prix: $2.000. W. SALTER, 406, 13e rue est, Prince-Albert. 4—7

EN FAMILLE

La mode et la femme chrétienne

On trouvera ci-dessous des notes toutes pratiques sur la mode en 1920: la conclusion en est que l'élégance, la pure élégance française, loin d'être contrariée par les saines exigences de la modestie chrétienne, s'accorde parfaitement avec celle-ci.

LA MODE DE GUERRE.—La mode de guerre a eu des créations auxquelles nous demeurons attachées. A elle nous devons la jupe courte, pratique et sportive, dont il faut apprécier l'intention en la dégageant de toutes les exagérations dont elle est le point de départ, la crânerie des bottes habillant la jambe jusqu'à hauteur de la jupe courte. Nous lui devons le corset souple, la lingerie combinaison, le long vêtement inspiré du manteau officier.

Nous lui sommes aussi reconnaissantes de l'apparition du chapeau simple, débarrassé de tout ornement fragile, du parapluie à canne solide, des gants en grosse peau, des imperméables, des tricots de laine, de tout cet ensemble presque martial.

LA MODE DITE "DE PARIS".—Voici la paix et avec elle ressuscite la grande élégance française: c'est l'avènement des toilettes riches, des parures éclatantes, des complications de luxe! Sans doute ce mouvement de réaction est-il exagéré. Mais la balance reprendra vite son équilibre. La Française a le don de la mesure et le bon renom de son élégance vient justement de sa modération. La mode, dite de Paris, ne doit pas toujours sa vogue à la Parisienne. Les modèles audacieux créés par les couturiers sont d'abord adoptés par les étrangères et portés par elles. La Française n'accepte le costume qu'en second lieu, corrigé et simplifié.

Pourquoi laisser s'accréditer l'erreur qui la représente comme frivole et osée, alors que son seul tort est de s'amuser trop étourdiment des jugements tendancieux portés sur elle?

LE COSTUME TAILLEUR EN 1920.—Voici comment la Française élégante sera mise en 1920.

Le *Costume tailleur* est, pour la femme, synonyme de costume pratique, commode, pouvant servir en de multiples circonstances. Sa façon suit naturellement les évolutions de la fantaisie et la *jupe*, la *jaquette* varient de forme, de longueur, d'ampleur, de nuance, suivant le caprice de la mode.

Cette année ramène la vogue du tailleur classique, de coupe masculine, qui précise la taille et donne à la femme une allure des plus correctes. La jupe est un peu plus ample, élargie par des panneaux, des plis formant tablier ou quilles aux hanches. Pour réaliser ce genre net, il faut des tissus épais, tels que *draperie anglaise, drap molleton, cheviote, lainage à rayures ou à damiers* dans les tons grisaille, noir, vert, brun. Les *jaquettes* sont assez longues, fermées par un seul rang de boutons.

Dans le rayon de la fantaisie, la *jaquette* se fait très longue. La plupart sont ouvertes sur un gilet clair en soie, en velours, en tissu qui donne à l'ensemble une note très élégante. Le vêtement fournit une ampleur plus accusée que celui des années précédentes et les longues basques, au lieu de tomber droites, sont généralement soutenues sur les hanches par des plis ou des fronces. A la taille, une ceinture en peau, en toile cirée ou une écharpe molle en soie régularisent les plis de la veste.

LES TISSUS À EMPLOYER.—Pour idéaliser ces modèles qui réclament de la souplesse et de l'aisance, il est indispensable d'employer des *tissus plus moelleux*.

On fait beaucoup de velours fantaisie à rayures et à damiers dans les tons noir et blanc, mordoré, gris vieux rouge. S'agit-il de lainage? Les modèles ne nous manquent pas. Voici la duvetine, le velours de laine, la peau de gant, la serge, la gabardine, la tricotine, la cheviote, le cover-coat, etc...

Voici les teintes mode des bleus marine, gris, mordoré, beige, kaki, terre de sienne, taupe, castor; voici encore la série des lainages fantaisie nous fournissant par leurs rayures, leurs damiers, leurs écossais, des combinaisons variées.

LE TAILLEUR FANTAISIE.—Si le tailleur de coupe masculine et de ligne nette est séduisant par son genre correct et son allure distinguée, le tailleur fantaisie a une élégance dans la forme et dans les garnitures qui lui assure aussi bien des adeptes. Sa façon plus précieuse, plus féminine, autorise l'apport de nombreuses garnitures. Et c'est dans le choix de ces bagatelles que l'ingéniosité de la couture parisienne se donne libre cours. Les galons, les broderies, les lamés, les boutons, les bandes de couleurs vives, les piqûres sont très en honneur pour rehausser leur fantaisie. Nous verrons, pour l'été, les linons plissés, les clairs organdis, les gilets de mousseline, les guipures ornementer nos tailleurs et leur communiquer cette fine note de délicatesse que nous apprécions tant.

ROBES—Elles sont légion. Nous avons la tunique, la robe drapée, la robe à traîne, la robe à volants, la robe à panneaux, la robe droite, la robe à corsage; nous avons la manche longue et la manche courte; nous avons le col montant et l'encolure dégagée; nous avons la jupe drapée aux hanches et le fourreau, nous avons la *jupe plissée* et la *jupe à tablier*. La mode est capricieuse, sans unité, sans directive comme si, pressée de faire du nouveau, elle grapillait, de ci de là, pour composer au plus vite et sans arrêt des modèles et encore des modèles.

Je reconnais à son éclectisme un grand avantage: celui de permettre à la femme de s'habiller suivant son goût et d'être bien mise sans être obligée de choisir entre des modes trop audacieuses ou des élégances démodées.

Les *tuniques* ont une grâce aimable et parfaite, une souplesse, une ampleur qui rappellent la ligne chaste des draperies grecques: pourquoi toutes les femmes françaises n'y demeureraient-elles pas fidèles? En tissu léger, elles s'alourdiront au bord de la richesse d'une frange de perles ou d'un rouleauté de fourrure, pour laisser dépasser la beauté d'une jupe en satin que nous pourrons conserver de longueur et de largeur raisonnables.

Les *jupes plissées* que nous allons porter énormément vont sauver les femmes qui désirent être à la mode de l'horreur de l'étriqué. Ne craignez rien; il ne s'agit plus de ces jupes à larges plis plats écrasés qui réclament tant d'ampleur, mais de plis petits, réduits, faits à la machine, qui rayent la jupe, la mouvementent et lui enlèvent son caractère incorrect et inharmonieux.

Le bon goût de nos couturiers qui a reconnu l'*erreur des jupes courtes et étroites* fait revivre la séduction de la *jupe drapée*.

Ce n'est pas encore le panier; la note n'est pas exagérée; elle admet simplement un joli mouvement de rides étoffant les hanches et habillant la silhouette; c'est de l'élégance très française.

Ils sont éminemment français, les tissus délicats qui fournissent à nos toilettes: satins, voiles, crêpe, georgette, crépons, foulards, crêpe, taffetas, velours, jersey, mousseline, failles, ottomans, etc... Dans le choix de ces tissus vient, en tout premier rang, la grande faveur du *satin Liberty*. La robe de satin Liberty noir est l'uniforme classique de presque toutes les toilettes d'après-dîner. On le marie souvent à de la serge, car elle est dans l'esprit du jour cette alliance de tissus divers: lainages et satin, velours et mousseline, satin et crépon, jersey et drap, taffetas et serge.

Les corsages sont peu étoffés, le devant est plat, donnant de côté une ampleur qui blouse à peine sur la ceinture. Il y a un écueil que la femme devra éviter. Si les échancrures dégagées, les manches ouvertes libérant le poignet sont pleines de grâce, en revanche les manches trop courtes et les décolletés exagérés lui enlève tout son caractère. D'ailleurs, ces décolletés ont été nettement, formellement blâmés par nos évêques en maintes circonstances. Beaucoup de femmes se laissent entraîner aux exagérations de la mode par une sorte d'émulation regrettable, qui les porte à accorder plus de crédit au goût des audacieuses qu'au leur. Ainsi des femmes chrétiennes de grand bon sens cèdent inconsidérément aux condamnables exagérations de certaine mode et risquent, à leur tour, d'entraîner des timides. Ce sont ces émulations coupables, ces compromissions dociles qui ont fait le trop grand nombre des jupes étriquées et courtes dont la vogue a caractérisé l'année qui finit.

1920, en même temps qu'il garde une attention bienveillante aux corsages échancrés, nous ramène aussi — car il est éclectique — la grande faveur des corsages *strictement boutonnés* tout le long du buste et gainant le cou, d'un col droit et rigide, où d'un cornet Médicis, ou d'une cravate Directoire.

Complication de mode bizarre: le col droit veut des manches courtes; le cou dégagé des manches longues. Nous avons plus que jamais le droit de nous habiller à notre goût et la possibilité d'adopter un modèle correct et seyant: Aucun motif ne peut donc être admis pour excuser un choix exagéré et audacieux.

RECETTES

Petits Biscuits au Gingembre

DETAIL: 2 cuillerées à table de mélasse, 1 cuillerée à table d'eau bouillante, 4½ cuillerées à table de farine, ⅛ de cuillerée à thé de soda à pâte, ⅛ de cuillerée à thé de gingembre, ⅛ de cuillerée à thé de sel, 1½ cuillerée à thé de beurre fondu.

Dans un bol mêler l'eau et la mélasse, tamiser la farine avec le sel, le soda, le gingembre, l'ajouter à la première préparation, ainsi que le beurre fondu, battre énergiquement. Beurrer de petits moules, les remplir à moitié, les cuire à fourneau modéré 15 minutes.

—o—

On doit toujours piquer les saucisses avec une fourchette avant de les faire cuire.

Les fèves et les pois cuits dans le moins d'eau possible ont bien meilleur goût.

Le Coin des Enfants

Le petit doigt de maman

L'autre jour, j'étais en colère,
J'ai battu ma petite soeur;
Elle pleurait, je l'ai fait taire
Car elle criait de frayeur.
Nous étions seuls, nul ne m'a vu,
Et cependant maman l'a su!—
Par qui? par quoi?...
Serait-ce par son petit doigt?
Ce petit doigt, grande merveille!
Comme vous, lui parle à l'oreille,
Oui! que je sois sage ou méchant,
Il rapporte tout à maman.

Croiriez-vous bien qu'à notre porte
Un pauvre se mourait de faim.
J'avais un sou, je le lui porte
Et je lui donne aussi mon pain...
Nous étions seuls, nul ne m'a vu,
Et cependant maman l'a su!—
Par qui? par quoi?...
Serait-ce par son petit doigt?
Ce petit doigt, grande merveille!
Comme vous, lui parle à l'oreille,
Oui! que je sois sage ou méchant,
Il rapporte tout à maman.

Le mien (comprenez-vous la chose?)
N'est pas de moitié si savant.
Jamais il ne parle, il ne cause;
J'ai beau l'interroger souvent.
Pourtant... puisqu'il est avec moi
Ce que je fais, vite il le voit.
Enfin... pourquoi?
Serait-il sot, mon petit doigt?
Non..., mais peut-être qu'à l'oreille,
Il ne peut causer à merveille.
Ah! c'est qu'il manque, aux doigts d'enfants,
Le coeur qui dit tout aux mamans.

AUGUSTA COUPPEY.

Les Concours

Une nouvelle série de concours commencera la semaine prochaine. Que l'on ne manque pas de lire ce numéro du journal.

La Directrice.

—o—

Le père et l'enfant

Un père de famille se promenait avec son fils dans un jardin solitaire. Ils admiraient ensemble les arbustes et les fleurs.

"Papa, demande l'enfant, pourquoi cet arbre est-il si droit?—et il lui montrait un vigoureux cerisier—tandis que celui-ci, tout tordu, a ses feuilles à demi desséchées? Et pourquoi de ces deux rosiers l'un est-il couvert de fleurs épanouies et l'autre maigre et dépouillé ?

—Mon enfant, répondit le père, tout dépend de la culture. Un arbre ne produit de beaux fruits que lorsqu'un jardinier expérimenté le taille à souhait et en chasse les insectes destructeurs. Ainsi en est-il des fleurs; elles demandent des arrosages fréquents et exigent des soins délicats.

Toi aussi, mon enfant, tu réclames mes soins et ma vigilance, c'est avec une attention de tous les instants que je formerai ton âme à la vertu, afin que tu puisses un jour te montrer comme un arbre couvert des plus beaux fruits."

—o—

Insectes comestibles

Manger des insectes nous paraîtrait répugnant; il n'en est pas de même dans certains pays, où différents petits animaux sont considérés comme parfaitement comestibles.

Les sauterelles, notamment, sont un mets recherché de plusieurs peuplades plus ou moins sauvages. Il est dit d'ailleurs, dans l'Ecriture Sainte, que saint Jean-Baptiste étant au désert, se nourrissait en partie de sauterelles.

Maintenant encore, on en consomme en Palestine, en Arabie et en Afrique, soit crues, soit cuites dans de l'huile de sésame ou pilées en farine.

En Amérique, les Indiens recherchent une certaine espèce de grosse fourmi brune dont l'abdomen contient un suc aromatisé rappelant beaucoup le miel.

EVANGILE

Le troisième Dimanche après Pâques

(*S. Jean*, XVI.)

EN ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus; et un peu de temps encore, et vous me reverrez, parce que je vais à mon Père. Sur cela, quelques-uns de ses disciples se dirent les uns aux autres: Que veut-il nous dire par là: Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus; et un peu de temps encore, et vous me reverrez, parce que je vais à mon Père ? Ils disaient donc: Que signifie cela: Encore un peu de temps ? Nous ne savons ce qu'il veut dire. Jésus, connaissant qu'ils voulaient l'interroger, leur dit: Vous vous demandez les uns aux autres ce que j'ai voulu dire par ces paroles: Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus, et un peu de temps encore, et vous me reverrez. En vérité, en vérité, je vous le dis, vous pleurerez et vous gémirez, vous, mais le monde sera dans la joie; vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie. Quand une femme enfante, elle est dans la douleur, parce que son heure est venue; mais après qu'elle a mis au monde un fils, elle ne se souvient plus de ses douleurs, dans la joie qu'elle a d'avoir mis un homme au monde. C'est ainsi que vous êtes maintenant dans la tristesse, mais je vous reverrai ; alors votre cœur se réjouira, et personne ne vous ravira votre joie.

—o—

Pensée de la semaine

Le livre, la revue, le journal sont comme les ailes qui apportent dans nos foyers les idées des autres tant bonnes que mauvaises. C'est donc un devoir pour quiconque se sent au cœur un peu de zèle, d'utiliser cet instrument si efficace et de le faire servir à semer partout le bien.

Les Péruviens et les Brésiliens sont très friands des chenilles spéciales au mimosa et au bambou.

En Amérique également surtout dans les Antilles, on apprécie beaucoup le gru-gru, ver qu'on trouve dans le chou palmiste.

Les habitants du lac Nyassas, en Afrique, confectionnent un gâteau excellent, paraît-il, avec les mouches, et ceux des îles Tusior mangent les œufs d'abeilles et les chrysalides de guêpes.

Enfin, en Egypte et en Abyssinie, on consomme un gros scarabée connu sous le nom de *Prionus*.

—o—

Les émotions d'un barbier

Le marquis de Ligneville, qui vivait au XVIIe siècle, eut deux fils jumeaux, à qui l'on donna les noms de comte de Ligneville et de comte d'Autricourt, et qui furent célèbres par leur ressemblance.

Cette ressemblance était telle que, lorsque ces deux frères s'habillaient l'un comme l'autre, leurs domestiques ne pouvaient les reconnaître et leurs parents eux-mêmes s'y méprenaient.

Ils entrèrent tous deux dans l'armée du roi, et furent promus ensemble capitaines de cavalerie. Il leur arrivait fréquemment de se placer à la tête de l'escadron l'un de l'autre, sans que les officiers ni les soldats se doutassent de ce changement.

Le comte de Ligneville fit un jour appeler chez lui un barbier de l'endroit et le pria de le raser. Le barbier se met en devoir de remplir cette tâche, et il en avait accompli la moitié, c'est-à-dire que tout un côté de la figure du comte de Ligneville était rasé, quand celui-ci, sous un prétexte quelconque, le pria de l'excuser et passa dans une pièce voisine.

Dans cette pièce se trouvait l'autre jumeau, le comte d'Autricourt. Il s'empresse de mettre la robe de chambre de son frère, s'attache la serviette au cou, et vient s'asseoir à la place de M. de Ligneville.

Le barbier, qui s'apprêtait à raser l'autre côté, pousse un cri de stupeur en voyant qu'en un instant la barbe est revenue. Sa stupeur, sa frayeur plutôt, fut si violente, qu'il faillit s'évanouir.

Profitant de ce trouble, M. d'Autricourt sortit, et M. de Ligneville, à demi rasé, revint prendre sa place première. Nouvelle stupéfaction du barbier, qui croyait être le jouet d'un rêve.

Il ne fut convaincu de la vérité qu'en voyant les deux frères jumeaux l'un près de l'autre.

—o—

Petite correspondance

ALB. G.—Sincères regrets pour l'erreur commise. Je ne doute pas que l'on ne mérite bientôt un beau livre que je serai heureuse d'accorder. Je n'écris pas de lettres personnelles et... cela ne se dit pas en public, petite amie! Merci pour les deux envois; je publierai les devinettes.

MARG.-M. T.—Je vous envoie ce numéro du *Patriote* que vous n'avez pas reçu.

La Directrice.

—o—

De toutes les habiletés la plus grande est d'être honnête.

* * *

Défiez-vous de votre défiance, elle vous trompe plus souvent qu'on ne vous aurait trompé. ... ...



ADRIEN LIBOIRON, Administrateur 3ème Année.
PONTEIX, SASK., MERCREDI 21 AVRIL 1920. No. 16

FETES DU DIMANCHE 25

Saint Marc.—Un des quatre évangélistes, naquit, croit-on, dans la Cyrénaïque et s'attacha de bonne heure à Saint-Pierre. Il alla prêcher l'évangile dans la Cyrénaïque et en Egypte où il fonda, en 52, l'Eglise d'Alexandrie. Il fut pris et mis à mort dans cette ville par les idolâtres durant les fêtes de Sérapis, vers l'an 68. Ce saint est le patron de la ville de Venise, où il jouit d'une dévotion toute particulière. On le représente toujours en compagnie d'un lion.

La Vénérable Ozanne.—Jeune bergère éprise de l'amour de Dieu, dès la sortie de l'enfance se retira dans une cabane où elle mena la vie d'anachorète et mourut en 1565 à l'âge de 80 ans.

MINUTES DE L'ASSEMBLEE DU 3 AVRIL TENUE PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE RURALE D'AUVERGNE No. 76.

Articles adoptés, avec le nom du Conseiller proposant:

1o J. F. Walls—Que les minutes de la séance précédente soient adoptées telles que lues.

2o Le Maire—Que la démission du secrétaire-trésorier soit acceptée.

3o Le Maire—Que l'on reçoive le rapport des auditeurs sur l'état financier.

4o Stalker—Que chaque conseiller envoie au Conseil un rapport sur les pièces de machinerie municipales existant dans sa division.

5o Daniels—Que le rapport des auditeurs soit accepté.

6o Stalker—Qu'un Comité soit nommé pour s'occuper de soumettre au Conseil le plan d'une route définitive à l'est du village de Ponteix.

7o Daniels—Que le compte-rendu de la séance publique tenue le 29 mars à Quimper à propos d'une baignoire pour les animaux soit maintenant lu à l'assemblée.

8o Daniels—Que le dit compte rendu comme le rapport du Comité soit adopté, et que le conseil ouvre maintenant une séance de libre discussion sur le sujet.

9o Stalker—Que le maire désigne maintenant un Comité chargé de fixer un site convenable pour cette baignoire en se guidant sur les considérations de l'assemblée du 29.

10 Le Maire—Que les conseillers Daniels, Stalker et Mills constituent le dit comité.

11o Daniels—Que le secrétaire établisse et soumette à l'approbation du gouvernement un arrêté municipal rendant obligatoire dans la municipalité les bains des animaux.

12o Walls—Que le conseil accorde une rémunération de 1½ centin par queue de gaufre jusqu'au 1er juin et ensuite 1 centin. Ici le conseiller Daniels proposait un amendement pour arrêter le paiement au 1er août, mais un contre-amendement Mills a fait maintenir la rémunération pour toute la saison.

13o Le Maire—Que les registres du nombre de queues de gaufres apportées et des récompenses distribuées soit tenu par chaque maître d'école et au besoin aussi par les conseillers de chaque division.

14o Smith—Que chaque maître d'école soit prévenu de cette décision du conseil sur la rémunération accordée pour les queues de gaufres.

15o Daniels—Que des formes appropriées pour le compte de ces queues de gaufres et les récompenses soient distribuées aux conseillers ainsi qu'aux maîtres d'école.

16o Stalker—Que l'approbation des limites du nouveau district scolaire sur les Tps 8 et 9, Rang 11 soit retardée jusqu'à plus ample information, après consultations avec les districts Quimper et Notre Dame Est.

17o Walls—Que dans les cas où le foin demandé ne peut être procuré on fournisse un substitut d'égale valeur.

18o Walls—Que à dater de ce jour on ne reçoive plus aucune demande de blé de semence.

19o Daniels—Que le Département soit averti que l'on renonce temporairement aux sites proposés pour des ponts, Sect. 5-7-11 et 1-7-10, et qu'en conséquence l'on n'a pas besoin de nouvel arpentage.

20o Le Maire—Que le Département soit pourtant prévenu qu'on aura besoin plus tard durant la saison des services d'un arpenteur pour travaux dont la liste suivra.

23o Walker—Que 250 dollars accordés par la caisse provinciale des taxes d'auto soient employés au sud de Ponteix, à l'ouest des sections 6-7. 18, Tp. 8, Rg. 11.

24o Mills—Que 250 dollars provenant de la même source, soient appliqués à la route est-ouest entre les sections 12 et 13, Tp. 9, Rg. 12.

25o Smith—Que les sommes précédentes soient dépensées sur la route du sud d'Aneroïd, si le gouvernement construit les routes principales. Cette motion n'a pas été adoptée, condamnée qu'elle était en étant formulée.

26o Provencher—Que le conseiller Stalker soit assistant maire pour les mois avril-juin.

27o Provencher—Que le secrétaire soit approuvé pour avoir compté l'avoine no. 1 à $1.25 et no. 2 à $1.20 le minot.

28o Smith—Que les demandes de grains et nourriture en bon ordre à cette date soient approuvées, en conformité avec les règlements.

29o Smith—Que les taxes accumulées contre le N-O 4-7-10 soient abandonnées du 14 oct 1915 à la fin de 1918, attendu que le propriétaire était enrôlé dans l'armée.

30o Daniels—Que le Maire avec les conseillers Walls, Stalker et Provencher, constituent le comité chargé d'étudier la place de la route définitive à l'est de Ponteix.

31o Walls—Que l'auditeur assiste le secrétaire pour que les Régistres municipaux soient en règle à la prochaine assemblée.

32o Daniels—Que le premier paiement de quatre mois soit fait aux écoles ayant demandé des fonds et que les comptes suivants soient acceptés pour paiements: J. H. Paquin $52.00; J. E. Jodoin 76.00; R. Hilling 650.50; R. Martin 74.75; M. Freedman 23.00; Aneroïd Magnet 5.00; R. Heal 25.00; Dr Lupien 55.00 et 1.60; F. Foote $21.30: Côté et Rochon $50.50; G. S. Howard $162.50; Caxton Press $29.75; Sterling Elevator 1194.50; Western Mun. News $19.50; C. W. Cross $4.00; Stat. Supp. Comm. $24.50; H. Stringer $102.30; G. McIntosh $75.00; T. Claydon $228.00; J. F. Walls $29.00; E. Cameron 124.68; Alta pacific Grain Co. $225.00; L. Webb $36.90; W. A. Langevin $6.55; R. A. Laybourne $240.00.

33o Provencher—Que Eug. Chorelle soit nommé Gardien de la fourrière municipale située 29-9-12.

34o Walls—Ajournement du Conseil.

Signé par le Maire.

Réponse à un Correspondant du 8 avril

M...—Ceux qui prétendent chez vous que la fête de Pâques se célèbre toujours au déclin de la lune de mars, se trompent. En effet quand cette fête a été célébrée le 25 avril comme en 1886, ou même le 23 comme en 1905, cela ne pouvait être qu'au déclin de la lune d'avril, puisqu'elle est fixée au dimanche qui suit la pleine lune.

Maintenant, pour la sympathie que vous témoignez à *l'Hirondelle*, bien qu'éloigné de son district, veuillez accepter ici ses remerciements sincères.

L'Hirondelle.

Le vendredi 9 avril, M. le curé et son vicaire se rendaient à Wallard bénir la nouvelle maison de M. J. Mercier, spacieuse et de bel aspect. Ce fut une charmante fête à laquelle assistaient, outre la famille Mercier, en entier, qui renouvela sa consécration solennelle au Sacré-Cœur, de nombreux voisins; les familles Allard, Dudrague, Croteau, Rodrigue, les institutrices anglaises de la place et du Couvent de Ponteix, etc. A la grand' messe, dont le chœur avait été improvisé par M. l'abbé Duchaine et M. Liboiron, eurent lieu de nombreuses communions, parmi lesquelles, pour la première fois, celles de deux enfants de Sed. Croteau. Tous partagèrent ensuite les agapes familiales et la soirée se distingua par une saine gaieté, comme au temps des premiers chrétiens.

—Revenus sans accident dans l'auto de M. Adrien, chargé de 7 personnes, et malgré un fort mauvais passage de la route, coupée et trop longtemps négligée, près de Pinto Creek, nos prêtres s'en allaient le lendemain, en compagnie de MM. Guièze et Cornet, rendre visite à M. l'abbé Baccio-chi, curé de Vanguard.

—Le dimanche 11, deux assemblées étaient tenues dans le soubassement de l'église: 1o celle des Dames Patronnesses où de nouveaux membres ont été acceptés; des comités formés pour présider successivement aux futures veillées qui reprendront dès qu'il ne sera plus nécessaire de chauffer; et l'achat d'une bannière renvoyé après les récoltes.

2o celle du Cercle dramatique où l'on a décidé la préparation d'un beau drame en 5 actes, acceptant avec plaisir M. Themens comme nouveau membre du Cercle.

—Le lundi matin le fameux Yacht Zéphir, dont nous avions parlé précédemment, partait pour une nouvelle expédition muni de ses traquenards et de ses pièces d'artillerie! Heureusement pour les rats musqués; leurs éclaireurs les ont prévenus à temps!

—En même temps, M. l'abbé Duchaine s'en allait à Montmartre, le champ de ses premiers labeurs, constater les excellentes organisations accomplies depuis son départ et féliciter... les enfants de chœur! Il doit en même temps voir Sa Grandeur et l'entretenir de nos affaires paroissiales, comme l'a annoncé dimanche M. le curé A. Royer.

Visite du 14 à l'hôpital.—Le jeune Dureault s'y est fait arranger un bras cassé par la manivelle de son auto.

—Mme Pinel, de Val Marie, y est devenue mère d'un joli bébé et va très bien. —L'enfant Aurat y a subi une petite opération pour sa conformation régulière. Mme A. Lupien y a été conduite, rendue bien faible par suite d'hémorragies de poitrine. Les autres huit patients, de langue anglaise, y sont en bonne voie de guérison et toujours très satisfaits.

—M. Lisée, de Gravelbourg, a reconduit sa fille à Ponteix, notre Rde Sœur M. Ephrem, qui a passé quelques jours de vacances dans son excellente famille.

—Malgré la faillite de la dernière récolte, les affaires vont bon train à Ponteix. Ainsi l'autre semaine un de nos magasins encaissait 1100 dollar dans la seule journée de samedi. Pour ne parler que de l'une de nos banques, celle qui se fait annoncer dans *l'Hirondelle*, on voit M. Adamson et ses six employés continuellement affairés dans les vastes locaux qu'ils occupent. Les nouvelles bâtisses, sur le terrain de l'incendie, sont à la veille de commencer.

—Nous apprenons avec plaisir, parce que nous aurons ainsi l'occasion de le revoir, que le Rév. Père Morice est venu remplacer M. l'abbé Dubois qui, remis d'une sérieuse maladie, va se reposer quelques semaines dans sa mission de Ste-Thérèse, après avoir fait approuver les plans d'une belle église et d'un bon presbytère que les braves gens de LaFlèche vont construire et entendent bien payer eux-mêmes, sans le secours des autres paroisses.

—Mercredi soir, 14 avril, nous revenaient, en bonne santé, deux vétérans de la guerre: M. le comte M. de Labareyre, chevalier de la légion d'honneur et son fils René, marié en Normandie à une fille du capitaine de vaisseau C. du Parc.

—Le samedi de Pâques avait lieu une séance de nos vétérans dont les instances obligeaient le Dr G. E. Clerk à reprendre la présidence qu'il avait cédée à un autre à cause de ses occupations. Nous apprenons en même temps que le brave docteur vient de se payer une belle McLaughlin six dont nous lui faisons tous nos compliments.

—Samedi 10 avril nous revenait de la Californie M. W. Beaudry, de très bonne humeur et enchanté des braves gens de Los Angeles.

Feuilleton du "Patriote de l'Ouest"

La Nouvelle Croisade des Enfants

No. 4

par Henry BORDEAUX
de l'Académie Française

(Suite).

Après la traversée des forts, après le village d'Aussois et jusqu'à la forêt de Plaubois tout va bien. L'oncle Thomas a bu du vin rouge. Il en a bu en grande quantité. Cela lui communique une belle assurance pour se diriger dans la nuit qui est très noire. Il fonce devant lui tout droit, et s'il fait des à droite et des à gauche, c'est sûrement contre ses intentions. Mais voilà que dans la forêt — encore une forêt chétive et galeuse — il sort de la route sans y prendre garde et il ne sait plus se retrouver. Il tourne sur lui-même, il étend les bras en avant, il tâte un arbre et un autre arbre. Voyons, voyons, oncle Thomas, y voyez-vous, n'y voyez-vous pas? Il pousse un juron, puis un autre, il a la manie d'invoquer le diable: oncle Thomas, cela n'avance pas les affaires. Enfin, il s'arrête pour réfléchir, en s'appuyant au tronc d'un mélèze. Ses idées sont brouillées et confuses: elles se sont sauvées au hasard, comme des chèvres mal gardées et capricieuses. Avec douceur il les rappelle ainsi qu'un berger siffle son troupeau, et il parvient, tant bien que mal, à en rassembler quelques-unes.

Mais oui, mais oui, il a traversé Aussois et maintenant il marche sur Sardières. Seulement, il a perdu le bon chemin, jamais il ne pourra rentrer chez lui: Pierrelongue, son village, est certainement à tous les diables. Il y a, dans la forêt de Plaubois, une petite chapelle abandonnée où il s'est caché plus d'une fois en revenant de chasser des marmottes dans les vernes et les moraines qui sont au bord du glacier de la Dent-Parrachée. S'il pouvait l'atteindre seulement? Il y dormirait très bien au pied de l'autel, comme il a fait l'hiver dernier pendant une tempête de neige, avec, pour lui tenir compagnie, quatre marmottes pendues par une ficelle à la fenêtre.

Il cherche, il cherche entre les arbres. En somme, il a la tête lourde comme si elle était pleine de graviers, mais il n'est pas ivre. Sapristi! pour le griser, il en faut bien davantage. Un Savoyard, ça ne se grise pas avec trois ou quatre bouteilles de vin rouge: il y faut un fût tout entier. Eh! parbleu, la voilà bien, la petite chapelle abandonnée. Il n'y a qu'à heurter la porte d'un coup d'épaule, et elle s'ouvre toute grande comme si Dieu était là pour vous recevoir. Dieu n'y est plus, mais la maison est bonne, surtout quand on est fatigué. Et notre Thomas s'y engouffre, et sans lumière il se couche à la place qu'il connaît bien, juste au pied de l'autel. Ainsi donnera-t-il au jour le temps de venir.

Il ne bouge plus. Est-ce qu'il dort? Est-ce qu'il dort, ou bien est-il mort? Comment le lui demander sans le reveiller? La porte est mal fermée et le vent qui entre après lui la fait battre contre le mur. A-t-elle bientôt fini de claquer? Mais, cette porte regardez-la: n'est-ce pas qu'elle est tout en or? Ma parole! c'est la porte du Paradis.

—Ma foi, déclare Thomas conciliant, je veux bien tout de même. Ouvrez une bonne fois la porte au lieu de la laisser claquer. Allons, allons, sans tant de façons.

Et la porte s'ouvre toute grande, comme celle de la chapelle tout à l'heure, pour livrer passage à un homme barbu et irrité qui le traite comme un malotru:

—Va-t'en d'ici, va-t'en tout de suite. Comment oses-tu te montrer? Ivrogne, braconnier, coureur, débauché, filou, contrebandier, emprunteur, mauvais payeur, rubriqueur, farceur!

Saint Pierre en colère—car c'est lui sans doute—montre une grande facilité de parole. Il n'y a qu'à se retirer devant cette avalange d'injures qui, toutes, il faut en convenir, sont justement appliquées, mais ne méritaient pas tant d'éclat. Décidément, le Paradis ne se gagne pas si aisément qu'on croit. Il exige qu'on se donne de la peine, et personne n'y songe, et quand on y songe il est trop tard. La dispute a causé du scandale. De tous côtés les saints accourent avec une robe d'uniforme et sur la tête une couronne pareille à ces pains qu'on emporte de la boulangerie au bout d'un bâton.

—Que se passe-t-il? que se passe-t-il?

Ils sont curieux comme s'ils s'ennuyaient. Et saint Pierre, malhonnêtement, pour étaler sa puissance devant la galerie, insiste sur son refus:

—Va-t'en d'ici, Thomas Duchêne. Les diables te cueilleront à la sortie.

—C'est bon, c'est bon, on s'en va. Pas besoin de tant de tonnerres!

Mais voilà que les saints s'écartent et font la haie avec respect. Le Seigneur Jésus fait sa ronde. Il s'informe auprès du portier: quelle est la cause de ce tumulte?

—Cet individu veut forcer l'entrée.

—Pardon, pardon, explique Thomas, la porte n'était pas fermée.

Le Seigneur Jésus cependant, s'approche du nouveau venu et au lieu de le rudoyer, au grand scandale de saint Pierre qui n'en peut croire ses oreilles, il lui parle avec douceur:

—Tu peux entrer, mon ami, tu es ici chez toi.

Oh! Seigneur, est-ce possible? Je suis un ivrogne, un braconnier, un coureur...

—Je sais, je sais.

—...Un débauché, un filou, un emprunteur....

—Tout ce qu'a dit cet homme irrité et barbu est malheureusement trop exact.

—Ne m'as-tu pas remplacé, un soir de Noël, auprès de mes petits amis Annette et Philibert? Je ne vais pas te renier.

Saint Pierre a saisi l'allusion et du coup cesse les hostilités.

—Seigneur, Seigneur, c'est que je ne suis pas un honnête homme.

—Eh bien! tu retourneras sur la terre et tu tâcheras de le devenir.

...Quand Thomas se réveille dans la chapelle abandonnée, le grand jour est déjà venu. Il se frotte les yeux et se demande s'il est vivant ou mort, sur la terre ou en Paradis. Et quand il a dûment constaté qu'il est encore un homme de la terre, il rit en dedans, et il rit en dehors, et il n'est qu'à demi content.

—Un honnête homme, un honnête homme! Comme c'est commode, en vérité! Ça t'apprendra, mon vieux Thomas, à prendre la place du Bon Dieu. Mais pour devenir honnête homme, bien sûr, il faudrait un miracle.

Un miracle! il en veut un, lui aussi, comme le curé, comme les enfants. Chacun réclame le sien dans la vie. Et ce régent de malheur qui affirme qu'il n'y en a plus!

IV

LA CROISADE DES ENFANTS

Lorsque Philibert et Annette sont retournés à l'école, ils n'ont rien eu de plus pressé que de raconter à leurs camarades comment le petit Jésus en personne a fabriqué leurs jouets dans l'atelier de leur père:

—Une poupée bleue et un cheval. Une oie et un mouton que voici.

Et comme la classe hésitait à les croire, il ont triomphalement ajouté ce détail:

—Puisqu'Il a été menuisier dans le temps avec saint Joseph.

Et la classe entière les a crus.

L'aventure étant parvenue jusqu'aux oreilles du régent, M. Mussillon, indigné de cette crédulité excessive, a haussé les épaules et, ouvrant brusquement la fenêtre, il a pensé cracher au dehors en signe de mépris; mais il s'est souvenu à temps de sa dignité professionnelle et il a refermé la croisée, à cause de l'air vif.

—Superstitions, superstitions! a-t-il péremptoirement déclaré. Il n'y a pas de miracle, et il n'y en a jamais eu.

Annette s'est mise à pleurer et Philibert a fait le poing dans sa poche. C'est le jour de la leçon d'histoire: en manière de protestation, ils ne l'écouteront pas une minute. Et M. le régent commence. Il en est au treizième siècle et, pour intéresser les élèves, il a choisi les bons auteurs. M. le régent est consciencieux: il parle pour les petits paysans d'Avrieux comme il parlerait devant M. l'Inspecteur lui-même.

—Le commencement du treizième siècle, annonce-t-il avec fracas, en brandissant le savant et pittoresque ouvrage de M. Luchaire, est marqué par des prodiges, des sortilèges, des sorcelleries.

Des sorcelleries! Toute la classe boit ses paroles. Toute la classe connaît des sorciers. La Maurienne est leur terre de prédilection. Il y a celui d'Aussois et celui de Villarodin, celui de Bramans et celui de Lanslevillard, sans compter ceux qu'on n'avoue pas et qui sont les plus dangereux, sans compter la Cancianile, dont l'aventure a fait du bruit autant que celle de Marie de Vilario qui, jadis — qui est-ce qui ne le sait pas? — fut, en réparation de ses crimes, conduite, un jour de dimanche, en chemise et la hart au col, les pieds nus, une simple coiffe de toile sur la tête, et tenant dans ses mains une torche allumée du poids de deux livres, devant le grand portail de saint Léger, à Chambéry, pour déclarer, à genoux, que follement, témérairement, par dol et malice, elle avait communiqué avec le diable.

Des sorcelleries! Annette et Philibert ont relevé la tête fièrement: l'oncle Thomas est un sorcier, ils ne vont pas le désavouer. Et la leçon d'histoire continue.

Louis, le fils de Philippe-Auguste, roi de France, tombe malade pendant que son père est à la Croisade, et il est guéri par la procession des reliques. La tête de sainte Geneviève, qu'on croyait égarée, est retrouvée dans sa boîte. Une bouvière de Cudot, au pays de Sens, reste dix ans sans manger et, pendant les solennités religieuses, elle entre en extase. Eustache, abbé de Saint-Germain-de Flair, qui prêche en Angleterre la quatrième Croisade, fait jaillir des sources qui guérissent toutes les maladies. Foulque de Neuilly, enchaîné, se délivre tout seul: il transforme les femmes de mauvaise vie en mères de famille édifiantes, et les usuriers des villes en prodigues obstinés à distribuer tous leurs biens aux pauvres. "Ces miracles-là, ajoute le chroniqueur, ne sont pas les moins étonnants".

Miracle! M. le régent a lâché le mot. Il essaie de le rattraper. Il en charge, il en accable le maladroit chroniqueur. Mais sur la classe le miracle est tombé comme les fleurs des arbres fruitiers quand souffle le vent de la Vanoise, comme les gouttes de pluie sur les blés verts qui se dépêchent de pousser. Et il continue de tomber. C'est maintenant l'histoire de la croisade des enfants que lit M. Mussillon, non pas avec ironie, mais avec commisération:

"Au mois de juin 1212, un jeune berger de Clays, près de Vendôme, eut une vision, comme le charpentier du Pug. Dieu, sous la figure d'un pauvre pèlerin, lui demanda un morceau de pain et lui remit une lettre où il lui ordonnait d'aller délivrer le Saint-Sépulcre. Peu après, au moment où le berger chassait ses brebis d'un champ, il les vit s'agenouiller devant lui et demander grâce; c'était donc bien une mission divine qui venait de lui être donnée! Il se mit à parcourir le pays, poussant le cri de la croisade:

"Seigneur Dieu, relève la chrétienté! Seigneur Dieu, rends-nous la vraie croix". Comme il faisait partout des miracles..."

Philibert, à ces mots, renifle de plaisir et pince Annette qui n'écoute pas assez.

"Comme il faisait partout des miracles, d'autres bergers se joignirent à lui, et bientôt une foule d'enfants, âgés au plus de douze à treize ans, le prirent comme chef de croisade. La "Chronique de Laon" prétend qu'il en eut plus de trente mille sous ses ordres...

"Comment cette armée d'enfants put-elle se former et s'organiser, malgré la résistance des parents et du clergé? A ceux qui leur demandaient où ils allaient, ils répondaient: "Vers Dieu!" Et la foule leur était favorable. Elle croyait aux miracles d'Etienne..."

Parbleu, si elle y croyait! Il n'y a qu'à voir la classe de M. l'instituteur Mussillon.

"Elle croyait aux miracles d'Etienne, convaincue que Dieu manifestait sa volonté dans ces âmes innocentes et que leur pureté devait racheter les péchés du monde. Partout où ils passaient, les habitants des villes et des bourgs leur donnaient des provisions et de l'argent. On se pressait pour voir le chef des bergers, l'envoyé de Dieu; on se disputait, comme relique, un de ses cheveux, un morceau de ses vêtements. L'autorité finit cependant par s'émouvoir. Philippe-Auguste, après avoir demandé, sur ce prodige, l'avis du prélat et des maîtres de l'Université de Paris, ordonna aux enfants de réintégrer la maison paternelle. Une partie d'entre eux obéirent; le plus grand nombre résista.

(A Suivre).

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

ARBORFIELD, Sask.

Pour venir en aide à la paroisse d'Arborfield relativement à la construction prochaine d'un presbytère, M. l'abbé Perrault, curé, a organisé une soirée dramatique qui eut lieu le lundi de Pâques. Cette soirée ressemblait un peu à l'un de nos précédents bazars. On y fit le tirage d'une foule d'objets donnés par le public, et la vente de jolis paniers a contribué pour beaucoup au succès financier de la veillée. La paroisse entière s'était donné rendez-vous à l'église, et les divers amusements, les tables de friandises, le programme musical et dramatique, tout enfin fut généreusement apprécié par le nombreux auditoire.

Mais le clou de la soirée fut sans contredit le programme musical, et dramatique.

Pour la musique nous devons féliciter beaucoup Mme J. M. Lebel, l'organiste de la paroisse, et M. F. Xavier Soucy, notre talentueux violoniste.

Pour la partie dramatique, c'est encore à M. Lebel que nous devons nos félicitations. En la circonstance M. Lebel a donné la représentation d'un petit drame en 3 actes dû à sa plume et intitulé "Le Vrai Coupable". Un hasard nous a fait voir le manuscrit de la pièce signée par Jean Féron, pseudonyme de M. Lebel. Or ce drame — à trois personnages — a été très réussi par M. Lebel lui-même, dans le rôle de Léon, neveu d'un vieux célibataire, fort riche, qui, dévalisé d'une somme d'argent importante, accuse Léon d'être l'auteur du vol. Le célibataire — l'oncle Tromas — a été interprété par M. Joseph Hudon qui, avec le concours dévoué de Mlle Germaine Hudon dans le rôle difficile de Thérèse (sœur de Thomas et mère de Léon), a rendu de très belles scènes. Notons seulement, entre autres, la scène du premier acte où l'on voit un cambrioleur pénétrer dans le cabinet de travail de l'oncle Thomas, enlever une somme d'argent d'un secrétaire... puis l'oncle Thomas survenir tout à coup, de son revolver faire feu sur le brigand, le manquer et, dans l'homme qui lui rit au nez, penser reconnaître son neveu Léon. Il y a une autre scène d'un grand intérêt: là où l'oncle Thomas accuse Léon devant sa mère, qui défend son fils avec une sombre énergie. Puis — scène plus remarquable — au troisième acte où Thomas, fatigué des supplications de Thérèse, saisit cette dernière par les poignets et la repousse violemment. Thérèse, sous la rude poussée, chancelle et tombe lourdement sur le parquet pour, ensuite — tout en sanglotant — se traîner aux pieds de Thomas et le supplier encore de croire à l'innocence de son fils qu'accuse une fatale ressemblance. Le drame se termine par un coup de téléphone qui informe l'oncle Thomas de l'arrestation du vrai voleur.

Merci à M. Lebel pour nous avoir écrit et mis en scène une si belle pièce. Toutes nos félicitations à M. Joseph Hudon qui a parfaitement rendu le rôle de Thomas: ses accents et gestes de colère qu'avec facilité il alterne avec l'ironie cruelle et le sarcasme, — sa voix rude, brève, retentissante... tout son jeu, enfin, a été empreint de réalisme. Nos plus grands éloges à Mlle Germaine Hudon, dans Thérèse: ses larmes, ses supplications, l'énergique défense qu'elle prend de son fils, sa douleur, son désespoir... toute son action a soulevé une intense émotion.

Aussitôt la pièce finie M. le curé Perrault se leva et remercia nos trois acteurs de leur excellente interprétation.

Parmi les attractions remarquées, il y avait une roulette magique tenue par M. Vitalique Toupin et qui rapporta $37.00, ainsi qu'un "pony up" tenu par M. Zénon Chamberland, qui rapporta $25.00. Une table de rafraîchissements fut tenue par Mmes Bérubé, Chamberland, Rodrigue, ainsi que MM. Rodrigue et Th. Lalonde: l'on y vendit pour plus de $125.00. Au soubassement, un comptoir de lunch avait été organisé sous la direction de Mme J. Brisebois, assistée de Mmes X. Soucy, V. Hudon, Luc Hudon, O. April, W. Arbour, et Mlle Augustine Hudon, etc. Près de $25.00 fut collecté à ce comptoir.

On estime que les recettes de la soirée seront de $475.00, lorsque tout sera compté. Il y eut, à la fin de la séance, râfle de plusieurs objets donnés par les paroissiens. On remarqua entre autres un magnifique coussin donné par Mme J. Bérubé et qui rapporta $26.00. Les billets étaient vendus par Mlle B. Hébert. Un encan de paniers donnés par quelques dames et demoiselles rapporta $110.00 environ.

—M. J. E. Rodrigue vient de faire l'ouverture de son magasin général, situé en face de l'église. Comme M. Rodrigue tiendra un peu de tout, ce nouveau magasin sera d'une grande utilité pour les personnes ayant à faire affaire dans cette partie de la paroisse.

—Mme Geo. Leblanc, accompagnée de ses enfants, vient d'arriver dans notre district pour rejoindre son mari qui était ici depuis quelque temps.

—M. Arthur St-Amand a uni sa destinée à Mlle Loretta Goyer, fille de M. Donosa Goyer. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Perrault, curé. Les nouveaux époux éliront domicile dans la partie sud de notre district.

GRAVELBOURG, Sask.

—Le 14 mars dernier, les membres de l'A.C.J.C. se réunissaient. Tous s'étaient fait un devoir d'assister à cette séance qui promettait des émotions... et des discussions. On parle beaucoup de nos jours et dans nos contrées de la prohibition, de ses adeptes, de ses effets. Afin de vulgariser plus encore cette question, le Comité proposait, il y a quelque temps, la prohibition comme futur débat. Acceptée, cette motion, voyait sa pleine réalisation le 14 mars dernier.

Les camarades Ruiché et Raymond, à qui incombait le devoir de défendre la prohibition, ont mis à découvert les tares de l'alcoolisme et par leurs arguments se sont révélés les vrais et solides défenseurs de la prohibition. Chaque membre a été à même de constater que le travail engendre la force et provoque l'intérêt.

La prohibition avait comme agresseurs, les camarades Landry et Jérome.

Avec beaucoup de flegme, ils ont attaqué la prohibition de front. Partant du principe que "l'homme est libre", ils sont entrés au cœur même de la question et en ont fait jaillir des éclats de lumière. Aux deux nos meilleures félicitations.

Le débat prit fin, non faute de combattants, mais faute de temps. Et pendant que le vote sur le verdict se prenait, M. l'aumônier, donnait aux membres des renseignements qu'ils ignoraient et les encourageait à fuir le petit coup, car, dans ça comme dans d'autres choses, l'axiome "*Fabricando fit faber*" garde toujours son grand sens de vérité. Merci à M. le curé pour ses bonnes paroles.

Le résultat du scrutin est 8 en faveur de la prohibition et 4 contre la prohibition... preuve que le brandy est piquant pour les jeunes, et qu'il engendre souvent des grimaces.

Plusieurs motions sont passées et adoptées. Le sujet du prochain débat sera "le féminisme". La question ne manquera pas d'intéresser les membres et j'en sais plusieurs du dehors qui seraient radieux d'y mettre un peu du leur.

La séance fut ajournée et chacun de retourner à son logis, emportant avec lui un bon souvenir de cette réunion amicale.

Amis du cercle, souvenez-vous toujours que les membres d'une société sont solidaires les uns des autres, et que cette société ne devra sa vitalité qu'à l'effort et au travail de ses membres. C'est sur la collectivité des énergies que l'A.C.J.C. repose, et c'est vers l'initiative de chacun qu'elle accourt quand elle sent ses forces décroître et ses progrès diminuer.

—La semaine dernière, Mgr Mathieu était des nôtres. C'est toujours avec bonheur que les citoyens de Gravelbourg voient leur vénéré pasteur.

—La maladie, qui n'épargne personne, s'était acharné sur M. S. Poulin. Heureusement, sa robuste constitution a triomphé du mal, et aujourd'hui, M. Poulin est avec nous et nous lui souhaitons de vivre longtemps encore afin de continuer à sa famille tout le bonheur qu'il lui procure.

—Le camarade Labrosse, président de l'A.C.J.C., est de retour d'un voyage à Ottawa. Notre souhait s'est réalisé. Le camarade Labrosse a fait un excellent voyage.

—Pareillement de retour de l'Est, le camarade Major... Il était parti seul, mais ils étaient deux à revenir!!

—M. Hector Legault est revenu voir Gravelbourg.. Y restera-t-il? Nous le souhaitons, mais, c'est un problème.

ST-VICTOR, Sask.

"Pâques Fleuries" est certes la dénomination d'une autre époque et d'un autre siècle; point de fleurs cette année, aucune trace de renouveau, le sol gît sous son manteau de glace, et la bise (telle sans doute la Bise de Grignan) nous fait mal sous son âpre morsure.

Pourtant malgré la tristesse de la nature et des choses, un chaud rayon de lumière parfumé d'espérance se fait jour en notre âme. Si ce n'est pas Pâques dans la nature, c'est Pâques au plus intime de notre être. Il y a quelques jours, une grande retraite était prêchée par le Rév. P. J. Poulet, O.M.I. Faisant écho à ses paroles, nous sommes entrés dans les sentiers où nous conduit Jésus, nous sommes passés d'une vie imparfaite à une vie plus parfaite, et depuis il y a plus de soleil, plus de joie au fond de notre âme. Et voici maintenant qu'en ce soir de Pâques, nous sommes conviés à une autre fête "dramatique et musicale". Nos jeunes gens du Cercle Jeanne d'Arc", depuis de longs mois, nous ont préparé une surprise agréable et réjouissante, et nous sommes accourus pour les féliciter et les applaudir. Ont pris place aux premières rangées: M. le curé, Rév P. Poulet, O.M.I., MM. les abbés A. Lemieux, curé de Willow Bunch, Ménard, de Verwood et Dandurand, du collège de Gravelbourg.

La séance s'ouvre aux accents joyeux du piano. Mlle Blanche Collin y fait passer toute son âme.

"Deux frères", tel est le titre du drame qu'on interprète. La scène se passe à l'époque troublée de la Révolution française. La trame de la pièce nous amène devant les yeux deux frères, deux nobles qui, bien qu'épris d'un idéal sublime, combattent sous des drapeaux différents. Le plus âgé veut convaincre son frère de la justice de la cause: à son tour le cadet, tâche de persuader son frère, mais en vain: les Fréneuse n'ont qu'une parole, et nous nous mépriserions mutuellement, dit l'un d'eux, si l'un de nous trahissait le drapeau auquel il a promis son épée et son bras.

Ces deux rôles, bien tenus par MM. Alp. Beauvilliers et H. Thielens, ont eu le don de nous grandir l'âme à la vue des nobles sentiments et des hautes idées exprimés. Le prince de Condé, représenté par S. Ducharme, a su parler avec autorité et élégance, tandis que ses deux aides-de-camp Nocé et Saucy représentés par Ls. P. Rondeau et J. Boutin, ont su s'attirer la sympathie de l'auditoire par leur belle tenue et leur fier langage, véritable incarnation de la noblesse française.

Les comédies, jouées par les acteurs précédents et par MM. H. Bissonnette, Alf. St-Cyr et Ph. Gandry, ont été fort goûtées. Le Rév. P. Poulet, O.M.I. et M. l'abbé Lemieux, invités à prendre la parole à la fin de la représentation, ont félicité comme il convenait ces jeunes gens qui ont montré un si beau talent dans l'art dramatique et qui font preuve d'un si grand dévouement pour les œuvres paroissiales. M. le curé a ajouté un mot de remerciement et de félicitation; de remerciement, pour les Messieurs du clergé qui avaient bien voulu honorer la paroisse de leur présence, pour le public, à cause de leur chaude sympathie; un mot de remerciement et de félicitation pour les acteurs pour leur beau jeu et leur zèle pour les œuvres de la paroisse.

Durant les intermèdes, il nous a été agréable d'entendre "La veillée" de François Coppée, par Mlle Blanche Collin, de jolis soli de violon par M. Siméon Rondeau et de belles romances par Mlles Blanche et Etiennette Collin. Nous souhaitons le retour prochain d'aussi agréables soirées qui ont le don tout à la fois de nous instruire et de nous amuser.

—Lundi, le 12 avril dernier, avait lieu un service de 30e jour pour le repos de l'âme de Stanislas Rondeau, frère de M. le curé, décédé à St-Félix de Valois, P.Q., à l'âge de 19 ans. Le service a été chanté par M. l'abbé A. Lemieux, assisté de MM. J. A. Ménard et A. Turgeon comme diacre et sous-diacre. Nous offrons à M. le Curé ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances.